

**Groupe de travail sur les inégalités**  
**Projet de rapport - Version partielle et provisoire du 29/09/2006**

**Avertissement**

Le texte ci-après est une version provisoire du rapport du groupe de travail. Il est diffusé aux membres du groupe de travail et, pour information, à l'interformation statistiques sociales pour la réunion du 06 octobre.

Une première réunion du groupe consacrée à l'examen du projet a porté sur la partie I « considérations générales » ; le texte ci-dessous comporte des corrections apportées par les rapporteurs à la suite des discussions, corrections qui n'ont pas encore été validées par le groupe mais qu'il a paru utile de substituer au texte initial du projet.

Il est prévu de faire débiter le rapport par une synthèse présentant notamment les objectifs du groupe de travail et son mandat.

Les propositions qui apparaissent au cours du texte seront reprises dans un document final. Elles figurent au fil du texte, sans aucune hiérarchisation ; elles ne sont à ce stade pas encore validées par le groupe de travail.

Dans un premier temps le rapport cherche à esquisser le cadre général et à définir les principes de base du système d'informations statistiques sur les inégalités. Ensuite sont examinés les différents domaines de développement d'un système d'indicateurs sur les inégalités sociales.

## **1. Considérations générales**

**1.1 La cohérence du système d'indicateurs** est une première caractéristique importante à rechercher. Elle doit être examinée de plusieurs points de vue.

a) Le champ des données économiques et sociales couvert par le mandat est extrêmement vaste : revenus, patrimoines, conditions de vie (santé, logement, modes de consommation, disponibilité du temps), capital social ou culturel, etc. Aucune source d'information ne peut prétendre donner une image satisfaisante des disparités entre personnes, ménages ou groupes sociaux. Le premier besoin de cohérence pour l'utilisateur est, sans doute, une explicitation claire du domaine d'information couvert par chaque source et des articulations avec les autres sources par domaine.

b) Deuxième besoin de cohérence : assurer une homogénéité, autant qu'il est possible, des concepts et définitions dans le traitement des différentes sources, c'est notamment le cas du revenu.

c) Troisième besoin : la cohérence inter-temporelle. Ceci nécessite, après une phase d'études et de tâtonnement qui a marqué les travaux statistiques et d'études jusqu'à présent, de fixer les concepts et les méthodes de traitement de manière à produire, dorénavant un ensemble stabilisé d'indicateurs. Ceci nécessite aussi que pour les indicateurs les plus importants, un effort important de réexploitation des sources anciennes soit réalisé pour constituer quelques séries longues avec un traitement aussi homogène que possible. A défaut, le système d'information devra guider l'utilisateur dans les ruptures de séries.

d) Enfin se pose la question de la dimension géographique. Dans l'idéal, l'information doit pouvoir se décliner aux divers niveaux pertinents.

Il est essentiel de pouvoir réaliser des comparaisons internationales, notamment au sein de l'Union européenne mais aussi situer un territoire (une région, un département) par rapport au territoire national ou aux autres collectivités territoriales, notamment afin de pouvoir analyser les différentes expériences étrangères et participer à la définition de politiques communautaires. Mais il est également nécessaire de disposer d'informations fines à la fois pour nourrir l'action locale, mais aussi pour examiner les disparités entre territoires ou collectivités à l'heure où le mouvement de décentralisation confère aux collectivités territoriales des responsabilités importantes dans le domaine des politiques sociales.

Ici aussi il faut reconnaître l'irréalisme d'un projet de système d'information homogène à tous les niveaux. La cohérence des indicateurs doit être au maximum recherchée, notamment entre les indicateurs utilisés dans les comparaisons internationales et les indicateurs nationaux. S'écarter des indicateurs internationaux peut cependant apparaître nécessaire soit lorsque les compromis nécessaires à la construction d'indicateurs internationaux conduisent à des solutions imparfaites pour décrire au mieux la situation française, soit lorsque l'usage de sources spécifiques à la France permettent d'obtenir une information nationale de meilleure qualité. De même la production d'indicateurs locaux peut conduire à n'utiliser que des approximations (proxy) des indicateurs nationaux. La cohérence dans tous ces cas signifie alors une articulation explicite entre les informations mobilisables à ces différents niveaux géographiques.

e) Pour repérer les inégalités sociales, l'information statistique doit être désagrégée selon des nomenclatures pertinentes. Se pose alors la question de la cohérence de ces nomenclatures selon les différents champs. A priori (voir discussion infra) une désagrégation semble nécessaire selon les PCS, la situation face à l'emploi et la configuration du ménage. L'idéal serait une nomenclature croisant ces critères. Idéal inaccessible dans la plupart des sources en raison de la taille des échantillons. Les producteurs de statistiques doivent alors veiller à ce que la production de données ventilées selon un critère seul ne fournisse pas une information biaisée. La pertinence de l'information diffusée peut nécessiter l'utilisation de techniques sophistiquées (voir le point 1.6).

Ces cinq points peuvent paraître des banalités; ils sont pourtant loin d'être respectés dans le système d'information statistique actuel.

## **1.2 La diversité des utilisateurs**

Le type de public pouvant souhaiter accéder à des données sur les inégalités sociales est extrêmement divers ainsi que la nature des besoins : simple particulier, acteur économique ou social, institution, chercheur, etc. Ceci conduit sans doute à la nécessité de produire des indicateurs de complexité très variable, voire de pouvoir, autant que possible permettre l'accès à l'information individuelle.

La diversité des utilisateurs conduit aussi à attacher une grande importance à la documentation devant accompagner chaque indicateur.

Il semble également acquis, au travers des travaux du groupe que, pour important qu'il soit, le domaine des inégalités de revenu ne peut être disjoint des autres domaines (disparités de conditions de vie, de capital social ou culturel, etc.).

Il apparaît également que la demande d'informations pour les acteurs locaux doit avoir le même type de priorité que l'information nationale notamment dans la mesure où la décentralisation transfère une grande part des interventions dans le domaine social aux collectivités décentralisées.

### **1.3 Besoins de simplicité et richesse de l'information.**

L'amplitude du champ et la diversité des approches nécessaires pour rendre compte des inégalités sociales, rend très délicate, la sélection d'un nombre restreint d'indicateurs qui retraceraient suffisamment la réalité.

Deux exemples peuvent illustrer cette difficulté :

Les indicateurs retenus au niveau européen en matière de pauvreté et d'exclusion (indicateurs de Laeken) étaient, à l'origine, au nombre de 18, ils sont actuellement au nombre de 21. Mais ces indicateurs sont, en fait, déclinés en un nombre beaucoup plus considérable (par exemple en fonction de l'âge, de la structure des ménages, etc). De son côté, l'ONPES vient de proposer (rapport 2005-2006) de retenir 11 indicateurs pour le suivi de la pauvreté et de l'exclusion qui ne font pas tous partie des indicateurs de Laeken

Par ailleurs, dès lors que l'on cherche à produire des informations pour des besoins de comparaison internationale, pour des besoins nationaux propres et enfin aux différents niveaux locaux, la diversité des sources qu'il est alors nécessaire de mobiliser multiplie, de fait, les indicateurs. Ainsi, en matière d'indicateur de pauvreté monétaire, il est probable que trois indicateurs doivent coexister du fait des sources différentes: pour les comparaisons intra-européennes, un indicateur tiré du dispositif SILC-SRCV, pour les analyses nationales, un indicateur tiré des enquêtes revenus fiscaux, source la plus précise en matière de connaissance des revenus, pour les besoins locaux soit les données issues de la gestion des CAF, soit des données bâties à partir des déclarations pour l'impôt sur le revenu.

Par contre, et ceci explique le mandat du groupe de travail, un foisonnement de données constituerait aussi un obstacle pour nombre d'utilisateurs. Les exemples examinés par le groupe de travail dans le cadre d'expériences régionales (Nord-Pas de Calais, Île de France) conduisent à penser que lorsqu'un trop grand nombre d'indicateurs est retenu sans qu'un effort de hiérarchisation et de sélection soit réalisé, il devient extrêmement difficile à des utilisateurs même avertis de se faire une opinion synthétique .

Résoudre cette difficulté passe sans doute par le fait d'organiser le système d'information de telle sorte que les indicateurs sélectionnés dans la liste restreinte soient aussi des « portes d'entrée » vers une information plus complète ou diversifiée permettant d'« aller plus loin », ce qui implique que soient accessibles aisément une description des sources, de leurs apports et de leurs limites, une information sur l'articulation entre ces sources et enfin un ensemble de résultats. Au total, la démarche ne doit pas conduire à restreindre l'information mais à la rendre compréhensible et utilisable.

### **1.4. Prise en compte de la multidimensionnalité des inégalités.**

Comment prendre en compte et rendre compte du caractère multidimensionnel des inégalités sociales ou de la pauvreté ?

Le groupe de travail a longuement analysé cette question. Les réponses peuvent résulter de plusieurs approches.

1.4.1 On peut chercher, et c'est un ensemble d'approches le plus exigeant, à prendre en considération le caractère multidimensionnel au niveau de chaque unité d'observation (individu ou ménages) pour définir ensuite des indicateurs d'inégalités. On peut aussi produire des indicateurs d'inégalité dans chacune des dimensions étudiées et chercher, ensuite, à construire un indicateur agrégé. Cette approche, il faut le noter, ne permet pas de mesurer le cumul éventuel des inégalités sur certains individus ou ménages.

Ce point étant particulièrement important, il semble utile de discuter certains exemples, notamment dans le cas des indicateurs de pauvreté ( la transposition à des indicateurs d'inégalité est plus rare).

- Depuis plusieurs années, en France comme dans d'autres pays, sont calculés des indicateurs synthétiques de « pauvreté en condition de vie ». Dans des enquêtes auprès de ménages, comme les EPCV, l'ECHP et maintenant SILC, sont analysées différentes dimensions (qualité du logement, possibilité de manger de la viande à telle fréquence, possibilité de partir en vacances, etc.). Pour construire un indicateur synthétique de « pauvreté en conditions de vie » sont simplement dénombrées les privations que connaît chaque ménage ; est alors « pauvre en conditions de vie » celui qui cumule un certain nombre de privations. Cette démarche agrège ainsi des dimensions très hétérogènes en leur donnant le même poids ; elle est donc courante mais elle n'est guère justifiable sur le plan théorique.

- Certaines études, mais aussi certains indicateurs de pauvreté<sup>1</sup>, visent à tenir compte dans un indicateur synthétique de pauvreté des deux dimensions de « pauvreté en conditions de vie » et de « pauvreté monétaire » chacune au niveau individuel. Mais la variété des procédures à suivre peut conduire à des résultats très différents : on peut recenser comme pauvre les individus (les ménages) qui éprouvent *simultanément* les deux formes de pauvreté, c'est, par exemple, la démarche suivie dans l'indicateur de « consistent poverty » utilisé notamment en Irlande et au Royaume-Uni. Mais il est tout aussi légitime de tenir compte de la multidimensionnalité en considérant comme pauvre ceux qui éprouvent l'une *ou* l'autre forme de pauvreté. Enfin, on pourrait procéder en introduisant le revenu directement dans la liste de privation (revenu inférieur à un seuil de pauvreté) parmi les différentes dimensions pour lesquelles on calcule la fréquence des privations ; il en résulterait un troisième indicateur synthétique ; en théorie aucun des trois n'est plus justifiable que les deux autres.

Mieux prendre en compte au niveau individuel les différentes dimensions de la pauvreté (ou des inégalités) nécessite donc de progresser dans les méthodes de « pondération » des différentes dimensions ; par exemple, il est possible (voir infra la discussion et la prise de position du groupe de travail) pour des indicateurs incluant le revenu de chercher à donner une valeur commensurable à un revenu pour les autres dimensions soit en retenant des prix de marché ou des approximations pour certaines dimensions, soit en tenant compte des pondérations révélées par chaque individu et éventuellement variables de l'un à l'autre, par des méthodes telles que le « consentement à payer ». Il n'y a pas (encore) de consensus sur les méthodes et de plus les bases informationnelles nécessaires font le plus souvent défaut.

1.4.2. Une seconde famille d'approche ne vise pas à tenir compte de la multidimensionnalité au niveau individuel mais au niveau de l'ensemble de la population (ou de désagréments jugés pertinentes). Elle retient un ensemble d'indicateurs d'inégalités dans les différents domaines que l'on cherche à synthétiser et constitue un indicateur synthétique par simple pondération. C'est l'approche retenue, par exemple dans l'indicateur de développement humain du PNUD. La difficulté est ici aussi de définir la liste des variables et le jeu de pondération à retenir.

1.4.3 Le groupe de travail prend acte de ces difficultés. Il souligne l'intérêt de poursuivre à la fois le débat méthodologique et les expérimentations. De ce fait, il souhaite que des enquêtes spécifiques puissent nourrir les bases informationnelles nécessaires pour progresser dans la prise en compte au niveau individuel du caractère multidimensionnel des inégalités. Pour autant, le groupe ne propose pas d'inclure, à ce stade, un indicateur synthétique unique qui serait produit par le système de la statistique publique et figurerait dans le système d'indicateurs sur les inégalités. Ceci impliquerait, en effet, que soit donné un

---

1 Par exemple l'indicateur de « consistent poverty » utilisé notamment en Irlande et au Royaume-Uni qui recense comme pauvre les individus (les ménages) qui éprouvent simultanément les deux formes de pauvreté.

caractère officiel à la définition, inévitablement conventionnelle, des variables à prendre en compte et de leur poids relatif. Cette question relève du débat social et non de la compétence du CNIS.

### **1.5. Les « sujets »**

Examiner les inégalités au sein d'une société nécessite de définir les « sujets » au sein desquels on mesurera les disparités de situation. Ce choix n'est ni évident ni neutre. Certes une société est constituée d'individus mais ceux-ci participent à des ensembles qui peuvent être des sujets nécessitant d'être également pris en compte, car leur situation, leur rôle social, ne se résume pas à la situation des individus qui les compose. C'est évidemment le cas des « familles » ou des ménages, c'est aussi le cas des entreprises objets classiques de l'observation statistique. D'autres sujets sociaux mériteraient d'être intégrés dans une analyse des inégalités. Mais ceci est hors de portée actuellement. La définition d'indicateurs d'inégalités nécessite en effet trois conditions : la pertinence conceptuelle de l'unité au regard du type de phénomène étudié, la possibilité d'une définition non ambiguë de l'unité, la possibilité d'obtenir des informations donnant lieu à mesure statistique.

Concrètement les indicateurs d'inégalités ne peuvent être construits que pour les sujets que sont les individus et les « ménages ».

Le « ménage » est actuellement défini comme l'ensemble des personnes partageant le même logement. Ceci ne correspond pas à la définition au sens de l'imposition (foyer fiscal) ou d'une « famille » pour l'attribution de prestations sociales. Et cette définition par le logement n'est pas sans ambiguïté, notamment avec le développement au sein des « familles » de l'emploi des deux adultes qui peut conduire à occuper deux logements distincts. Mais elle est également questionnée par la présence au sein d'un même logement d'unités familiales distinctes selon la plupart des autres critères de vie. La meilleure illustration en est le concept d'unité de vie, dorénavant utilisé comme unité de référence dans les enquêtes ménage. Est constitué en unité de vie l'ensemble des personnes vivant dans le même logement, et faisant budget commun.

Les indicateurs d'inégalité ne peuvent être construits aujourd'hui que sur l'un ou l'autre type d'unité, individu ou ménage, selon la dimension observée et parfois, malheureusement, selon les limites des sources statistiques disponibles. Il est par contre utile voire nécessaire à une bonne compréhension des indicateurs de tenir compte simultanément des individus et du ménage dont ils font partie. Ainsi en matière d'état de santé, l'approche immédiate est de retenir l'individu, mais elle n'est sans doute pas suffisante pour décrire la réalité car des pathologies peuvent être communes au sein d'une famille ou d'un ménage. En matière d'analyse des revenus, certains revenus peuvent être considérés comme individuels, par exemple les revenus d'activité ; mais même dans ce cas, il y a sans doute des interférences entre les décisions d'activité des différents membres d'un ménage (emploi des deux conjoints) ou interférence entre l'emploi d'un individu et son appartenance à un ménage (décohabitation des jeunes). Analyser la dispersion des salaires perçus par l'ensemble des salariés et l'interpréter en termes d'inégalités de salaires sans tenir compte des choix éventuels d'activité se déterminant au sein des ménages peut donner une image incomplète ou déformée des inégalités de revenu d'activité.

Par ailleurs, certains éléments de revenu sont communs au sein de l'unité familiale, lorsque, par exemple, le patrimoine est détenu en commun dans un couple mais aussi du fait de la fiscalité (l'impôt affecte le foyer fiscal) ou de l'attribution des prestations sociales (versées à la famille). De plus, même s'il y a, dans la réalité, partition de ces revenus, celle-ci n'est pas aisément et régulièrement observable. L'hypothèse est ainsi faite de l'égal répartition des revenus au sein des ménages pour définir le revenu dans une approche par individu et le « niveau de vie monétaire » ou revenu par unité de consommation.

Ces considérations amènent le groupe à rappeler l'importance de la prise en compte de la composition des ménages et, notamment, de leur position en termes d'emploi (y compris l'expression par les personnes de leurs souhaits<sup>2</sup>) dans les indicateurs d'inégalité, notamment de revenu.

*Proposition : Le groupe de travail estime également nécessaire de développer des travaux exploratoires sur l'économie de la famille et la prise de décision au sein des ménages. Ces travaux pourront prendre la forme d'une enquête. Ils viseront à rendre compte des disparités des situations individuelles au sein des ménages.*

Le passage du concept de revenu disponible à celui de « niveau de vie monétaire » nécessite la mise en œuvre d'une échelle d'équivalence pour tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle sur certains types de dépenses. Son choix est parfois controversé. Plusieurs types d'échelle sont actuellement utilisées. La plus courante, que ce soit au niveau national ou par certaines organisations internationales<sup>3</sup>, est l'échelle dite OCDE modifiée qui attribue une unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 pour chaque adulte supplémentaire, et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans. D'un point de vue théorique, les études qui ont pu être menées tendent à montrer qu'il est difficile de justifier le choix d'une échelle à partir des divers modèles théoriques. D'un point de vue empirique, le choix de l'échelle a peu d'impact sur l'évolution des indicateurs agrégés de « niveaux de vie monétaire » ou de pauvreté monétaire. Elle en a par contre sur le niveau des indicateurs et leur décomposition selon la composition des ménages.

*Proposition : Reconnaissant le caractère partiellement conventionnel des échelles d'équivalence, le groupe de travail préconise que le calcul des indicateurs soit effectué en utilisant l'échelle OCDE modifiée mais qu'il soit assorti de la présentation de résultats en variante, indiquant au cas par cas si les différences de résultats avec l'option centrale sont significatifs compte tenu de la précision de la source utilisée.*

Les échelles d'équivalence standards sont des valeurs moyennes s'appliquant à tout ménage. Il est probable que les phénomènes d'économie d'échelle soient variables au sein de la distribution des ménages selon le revenu, l'âge ou la catégorie sociale ou selon les types de familles. Pouvoir en tenir compte de manière non arbitraire nécessite de mieux appréhender les phénomènes de consommation au sein des ménages.

*Proposition : Le groupe préconise que des investissements soient poursuivis, afin de progresser sur ces questions, et de faire évoluer les variantes d'échelle à retenir.*

## **1.6 . La désagrégation des indicateurs**

Les indicateurs d'inégalité calculés sur l'ensemble de la population ont une signification importante. Elle peut être largement enrichie lorsqu'on peut également disposer des résultats de manière désagrégée. Il s'agit alors d'essayer d'identifier les critères de désagrégations qui paraissent les plus pertinents, de manière à limiter le nombre de sous-indicateurs.

Cependant, il est nécessaire d'attirer l'attention des utilisateurs sur les risques d'interprétation erronée. Lorsque, en effet, on fait apparaître des différences entre un indicateur calculé sur deux (ou plus) sous-populations, le risque d'interprétation « naïve » est d'imputer au critère de désagrégation les différences

---

2 Par exemple les personnes travaillant à temps partiel et déclarant ne pas souhaiter travailler davantage.

3 Il est rappelé que L'OCDE n'utilise pas dans ses travaux l'échelle dite OCDE modifiée.

observées. Or celles-ci peuvent provenir d'autres dimensions dans lesquelles il conviendrait aussi de réaliser une désagrégation ou dont il faudrait tenir compte d'une manière ou d'une autre. Pour éviter ceci, une première démarche est de désagréger l'indicateur selon plusieurs critères simultanément. Mais, outre la multiplication des résultats, l'utilisation de critères croisés nécessite un nombre d'observations suffisamment importants pour pouvoir disposer de statistiques fiables. Le croisement de trois critères semble être un maximum difficile à atteindre dans nombre de sources statistiques. Cela doit en tous cas permettre de mieux se rendre compte du caractère explicatif des différents critères. Une autre voie consiste à mieux analyser les phénomènes d'inégalités en utilisant des techniques économétriques : l'utilisation d'indicateurs « toutes choses égales par ailleurs » permet de croiser beaucoup plus de critères, mais l'interprétation des résultats est souvent délicate pour un public non spécialiste ; de plus mener ce type d'analyse de manière annuelle semble peu justifié.

### 1.6.1 Les critères principaux de désagrégation

Il a été indiqué précédemment que le groupe de travail estimait nécessaire de pouvoir désagréger les différents indicateurs selon des nomenclatures pertinentes et en premier lieu en essayant de disposer systématiquement de désagréments prenant en compte trois dimensions, la catégorie socioprofessionnelle, la composition du ménage et la position au regard de l'emploi.

La *catégorie socio-professionnelle* est sans doute aujourd'hui le critère de désagrégation le plus utilisé, à la fois car il correspond à une réalité sociale et parce que cette variable est présente dans la plupart des enquêtes. Cependant, se pose un problème de définition dès lors que l'on définit des indicateurs relatifs au « ménage ». Actuellement, les enquêtes utilisent pour définir la catégorie sociale du « ménage », la PCS de la personne de référence. Celle-ci est actuellement définie à partir de plusieurs critères, avec un critère dominant laissé au genre (masculin). Améliorer la caractérisation sociale des ménages en tenant compte des PCS des différents membres est une opération délicate car elle nécessite, explicitement ou implicitement une hiérarchisation des catégories, extrêmement difficile à justifier et à réaliser avec la nomenclature actuelle.

*Proposition : Le groupe de travail souhaite le développement d'études méthodologiques permettant de mieux approcher une définition satisfaisante des catégories sociales des ménages.*

Des travaux sont en cours au plan international, notamment dans l'Union européenne pour définir une nomenclature utilisable au plan international. Le groupe de travail souhaite que ces travaux soient suivis avec la plus grande attention, il estime cependant que le point vers lequel ils risquent d'aboutir ne pourra être utilisé comme critère de désagrégation se substituant à la définition en termes de PCS. Le système d'information devra, en conséquence permettre des désagréments selon les deux approches.

Si le critère des catégories socioprofessionnelles doit être privilégié, il est nécessaire de préciser le détail de nomenclature à utiliser. Ici aussi se pose un problème de choix sachant, par ailleurs que selon les domaines les catégories les plus pertinentes peuvent varier<sup>4</sup>. Il faut cependant proposer un compromis permettant dans l'ensemble des domaines de disposer d'une nomenclature commune, laissant à des études plus précises le soin d'affiner. De l'avis du groupe de travail, ce ne peut être le premier niveau de nomenclature pour au moins deux postes, les ouvriers et les employés.

---

4 Ainsi en matière d'inégalités de performances scolaires le critère le plus déterminant est le fait qu'un des parents appartienne au mode enseignant.

*Proposition : Pour les ouvriers, le groupe de travail propose de retenir la distinction classique entre ouvriers qualifiés et non qualifiés ; pour les employés il conviendrait qu'une nomenclature de même type soit définie et stabilisée en s'appuyant sur les résultats des études récentes.*

Une autre question concerne les « indépendants », au sein desquels les positions économiques et sociales, les revenus, etc, sont extrêmement variés. Le groupe de travail ne s'estime pas en mesure de faire de propositions de désagrégation en ce qui concerne les indépendants.

La *composition des ménages* apparaît importante en raison notamment de la sensibilité aux risques notamment aux risques dans le domaine de l'emploi. De même, la présence d'enfants a un effet sensible sur les problèmes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et de ce fait sur le niveau de revenu comme sur de nombreux aspects des conditions de vie. Par ailleurs, une telle décomposition permet de s'abstraire partiellement du caractère conventionnel des échelles d'équivalence.

La nomenclature à retenir devra distinguer entre isolé et en couple et en fonction du nombre d'enfants. Il conviendrait de tester sur ce point la limite du « n enfants et plus », la limite traditionnelle trois enfants et plus devrait être justifiée.

La *situation au regard de l'emploi* a des incidences évidentes au niveau notamment du revenu mais aussi pour d'autres dimensions des disparités sociales. Elle ne peut être négligée : ainsi le classement des personnes selon la PCS ne distingue pas entre situation d'emploi ou de chômeur. Les inégalités au sein d'une PCS ne prenant pas en considération cette dimension de relation à l'emploi peuvent donner une image déformée.

L'idéal pour désagréger la situation au regard de l'emploi pour les personnes « en âge de travailler » est de pouvoir distinguer selon la durée d'emploi dans l'année et la durée de travail durant les périodes d'emploi. Pour les périodes de non-emploi, il faut pouvoir distinguer entre chômeur et inactif selon les modalités habituelles définissant ces états.

### 1.6.2 Autres critères de désagrégation

Si le groupe de travail considère que les indicateurs d'inégalités puissent être désagrégés selon les trois critères précédents et, lorsque c'est possible, selon une combinatoire raisonnable des trois pris simultanément, il souligne également que les indicateurs doivent pouvoir être désagrégés selon d'autres dimensions.

La plus évidente est, pour les indicateurs relatifs aux inégalités entre individus de fournir une désagrégation selon le genre. Elle doit être systématiquement mise en œuvre.

Au delà des critères mentionnés précédemment, d'autres critères de désagrégation sont à prendre en compte dans les différents indicateurs d'inégalités. L'âge, l'origine géographique ou la question du handicap en font partie des critères pertinents dans l'analyse des inégalités. La question du territoire est traitée dans le paragraphe suivant.

#### L'âge

La situation économique et sociale est très dépendante de l'âge lorsqu'on réalise des analyses en termes d'inégalités instantanées. En termes de comparaisons inter-temporelles, se pose, de plus, la question du décalage progressif de l'âge de fin d'études, d'entrée sur le marché du travail, de mise en couple, etc.

Pour tenir compte de ceci, il importe, tout d'abord d'utiliser au minimum des tranches quinquennales dans les désagrégation par âge pour les 20-29 ans et au-delà de 54 ans, notamment pour les indicateurs de situation au regard de l'emploi ou ceux relatifs aux revenus. Il est également utile, lorsque ceci est possible, de définir l'âge en fonction de la fin des études initiales (mais il est alors nécessaire de croiser avec le niveau de celle-ci).

### L'origine géographique

Il s'agit également d'un critère très important à prendre en compte, mais également d'un critère très sensible. Son utilisation doit être faite avec prudence, non pas seulement pour des raisons historiques qui ont conduit à des règles de prudence dans les statistiques publiques concernant le repérage des origines<sup>5</sup> ou des croyances mais aussi pour éviter que ne soient imputées à l'origine immigrée des résultats résultant d'autres caractéristiques (niveau de formation, PCS, etc.). Il apparaît nécessaire de faire progresser significativement la mise à disposition d'indicateurs prenant en compte la dimension de l'immigration, au niveau de la première comme de la deuxième génération.

Face à ces questions, la CNIL a adopté des positions précises. Sur la question de l'origine ethnique, la CNIL s'est toujours refusée à autoriser que ce thème, de même que celui de la religion, soit abordé dans les enquêtes. Néanmoins, même si les questions ethniques ne peuvent donner lieu actuellement à questionnement direct, l'origine géographique en reste un bon proxy. Et la CNIL autorise aujourd'hui que des questions sur le lieu de naissance et la nationalité des parents soient introduites dans les enquêtes, sous réserve de justifier l'intérêt de cette variable par rapport au thème principal de l'enquête. Compte tenu des discriminations au travail et pour l'accès au logement, la CNIL a donné un accord pour les enquêtes Logement et Emploi.

*Proposition : Le groupe préconise que lieu et la nationalité à la naissance de l'individu et de ses parents soient demandés de manière systématique dans les enquêtes auprès des ménages et auprès des individus.*

*Pour éviter des interprétations erronées comme pour permettre d'approcher l'effet des discriminations, le groupe recommande que les indicateurs désagrégés selon la dimension « immigration » le soient simultanément selon une autre des dimensions les plus significatives (catégories sociales, niveau de formation, etc.)*

### Le handicap

*Compte tenu des populations concernées, l'analyse des inégalités et du handicap ne peut être traitée au travers des enquêtes générales. Elle nécessite des enquêtes spécifiques, comme l'enquête Handicap-Invalidité-Dépendance. Le groupe préconise la mise en œuvre régulière de ce type d'enquête ciblée sur les personnes handicapées afin d'analyser les inégalités associées. Une périodicité de 10 ans paraît raisonnable.*

#### 1.6.3. désagrégation des indicateurs et niveaux de revenu.

Si le revenu n'est pas, à proprement parlé un critère de désagrégation, il apparaît nécessaire de mettre en évidence autant que possible la dispersion des situations dans un domaine particulier (exemple l'état de santé) et la situation de revenu des personnes ou des ménages concernés.

---

5 Cf. note de....

#### 1.6.4. Des indicateurs résultant d'analyses multicritères

Comme on l'a souligné plus haut la désagrégation des indicateurs d'inégalité selon différents critères se heurte à des limites de taille des échantillons, et risque toujours de conduire à des erreurs d'interprétation. Enfin ces démarches statistiques n'épuisent pas la richesse de l'information individuelle pour l'analyse des inégalités. D'autres démarches d'analyse prenant en compte l'ensemble des caractéristiques observables des individus (ou des ménages) méritent d'être systématisées. Ces travaux doivent également permettre une mise à jour régulière des principaux critères explicatifs de ses différentes formes, et par voie de conséquence la mise à jour des critères utilisés dans les croisements et servant à la définition des indicateurs.

*Proposition : Le groupe de travail préconise l'inclusion dans le système d'information sur les inégalités la présentation régulière d'analyses multicritères ou « toutes choses égales par ailleurs ».*

### **1.7. Les territoires**

#### *1.7.1 Typologie des demandes*

Les demandes pour des indicateurs d'inégalité au niveau localisé peuvent être classées en deux grandes catégories. La première est relative aux demandes d'indicateurs à des fins de comparaison entre territoires. Cela concerne tout particulièrement un territoire, au sein duquel il s'agira de comparer des indicateurs entre des sous-territoires de même niveau. Ces indicateurs sont indispensables pour l'évaluation de politiques décentralisées, l'attribution de ressources, ou dans le débat social afin de mesurer les inégalités entre espaces d'un même niveau territorial. Le critère de comparabilité entre territoires est primordial. Cela nécessite alors la mise à disposition d'indicateurs homogènes bâtis sur les mêmes sources et avec des méthodologies comparables.

L'autre catégorie d'indicateurs va plutôt concerner des analyses au sein d'un même et unique territoire, à l'initiative plutôt des acteurs locaux, en fonction de leurs besoins. Ces analyses vont alors mobiliser des indicateurs, qui peuvent être propres au territoire concerné. Le souci de comparabilité entre territoires est alors secondaire. C'est plutôt la richesse et la diversité des sources disponibles qui souhaitable, afin de répondre aux demandes les plus diversifiées.

#### *1.7.2 les niveaux géographiques*

Avant de mettre en place un système d'indicateurs comparables entre territoires, il faut savoir à quel niveau territorial on se place. A cette question, il n'y a pas de réponse unique, même s'il faut sans doute privilégier le niveau région et département. Il est sans doute difficile d'aller à des niveaux plus fins avec des données d'enquête. Mais dès que cela est possible, en particulier avec les données administratives, il faut pouvoir mettre à disposition des indicateurs au niveau le plus fin.

Dans le cadre d'un système cohérent d'indicateurs territoriaux, afin de favoriser la comparabilité entre territoires, l'échelon national doit être la valeur de référence. Ainsi dans l'exemple des taux de pauvreté, leur calcul au niveau local utilisera le seuil de pauvreté national. Mais pour des analyses locales, rien n'empêche l'utilisation d'un seuil local, en particulier lorsque l'environnement ou le contexte est jugé fort différent du national. C'est le cas par exemple dans le cadre d'une analyse de la pauvreté dans les DOM.

#### *1.7.3 Un besoin accru d'information venant des niveaux géographiques fins.*

Les collectivités territoriales (mais aussi d'autres institutions à implantation locale comme les CAF) étant de plus en plus en charge d'interventions dans le cadre de la décentralisation, le besoin d'une remontée

d'information sur leurs actions devient de plus en plus important pour l'analyse même des inégalités au niveau national. Ceci devient particulièrement important en matière de revenu (pour le bas de la distribution) du fait de la décentralisation de l'action sociale, comme de formation (initiale et continue, que celle-ci concerne les personnes en emploi ou celles au chômage) et enfin des relations à l'emploi (contrats aidés, actions d'insertion, etc.).

*Proposition : Le groupe de travail souligne la nécessité que le système statistique public puisse disposer d'une information détaillée provenant des acteurs locaux permettant de maintenir voire d'améliorer l'information nécessaire à l'analyse des inégalités.*

*Proposition : Les besoins d'analyse à des niveaux territoriaux fins et variables quant à leur définition nécessitent que l'appareil statistique public puisse disposer de moyens pour réaliser des travaux d'élaboration d'indicateurs « à la demande ».*

*Proposition : Afin de faciliter l'analyse des effets propres de l'espace, le groupe souhaite que l'accès aux données d'enquête soit facilité pour les chercheurs, de manière générale. La mise à disposition de données d'environnement plus complètes (informations sur la commune, ...) devrait améliorer la mesure de ces effets.*

## **1.8 Les besoins de comparaison internationale**

La question des indicateurs d'inégalité nécessaires en matière de comparaison internationale est de nature différente. Il faut tout d'abord en souligner de manière forte la nécessité. Celle-ci est double. En premier lieu, il est indispensable d'en développer pour permettre le développement de politiques communes ou coordonnées, notamment dans le cadre de l'Union européenne. Ils sont également indispensables à l'action des partenaires sociaux au niveau international. Ils sont ainsi un élément indispensable à la progression de l'Europe sociale. Au-delà, le besoin de pouvoir analyser la situation propre de notre pays en s'appuyant aussi sur des résultats comparatifs est reconnue par beaucoup.

L'appareil statistique public est, au demeurant, fortement engagé dans la conception puis la production de statistiques harmonisées, notamment avec Eurostat mais aussi avec les autres grandes organisations internationales et ceci a conduit au développement de sources nouvelles dont il n'est pas certain qu'il aurait eu lieu dans un cadre purement national ; il faut citer sur ce point les panels de ménages ECHP puis SILC, mais on pourrait aussi mentionner le domaine des statistiques de l'éducation. Ces statistiques harmonisées peuvent ne concerner que le niveau national ou dans certains cas la production d'indicateurs à des niveaux géographiques plus fins. Cette collaboration est aussi source de progrès méthodologiques. Il est donc indispensable que dans le domaine de la définition d'opérations statistiques et de définition d'indicateurs, l'appareil statistique français soit très actif. Il est également indispensable que les indicateurs d'inégalité produits dans ce cadre fassent partie du système d'information à mettre en place.

Pour autant, chacun sait que la définition d'enquêtes comme d'indicateurs tirés de celles-ci résulte de compromis. Ceci est vrai au niveau national et le CNIS joue ce rôle de lieu de compromis entre des besoins parfois contradictoires. Ceci est encore plus vrai au niveau international. Ceci renforce, au demeurant, la nécessité d'une présence active dans la préparation des cadres des statistiques harmonisées. Mais ceci entraîne également le fait que les compromis nécessaires au niveau international ne conduisent pas toujours à des résultats parfaitement satisfaisants pour les seuls besoins nationaux. On en analysera un exemple important en examinant les indicateurs d'inégalité de revenu, cas dans lequel la source nécessairement privilégiée au niveau européen (SILC) n'est pas la meilleure source pour l'examen des inégalités en France qu'il s'agisse de la précision des mesures comme de la possibilité d'analyses

détaillées. Ceci entraîne que l'on peut être conduit à privilégier, dans les indicateurs d'inégalité principaux que le groupe de travail propose de retenir, d'autres indicateurs que ceux retenus pour les comparaisons internationales. Mais ceci doit être fait pour des raisons fortes. Il est de plus nécessaire que le système d'information rende compte des différences entre indicateurs nationaux et indicateurs internationaux.

### **1.9 Indicateurs « statiques » et indicateurs dynamiques**

Ce sujet fera l'objet de développement au point 5 ; il est cependant bon de le mentionner dans cette partie générale. Trois aspects sont en cause. En premier lieu, la production d'indicateurs en série chronologique est indispensable pour suivre l'évolution des inégalités et l'analyser. Le second point concerne, au niveau des individus ou des ménages la mise en évidence des évolutions individuelles : un indicateur d'inégalité stable dans le temps n'a pas la même signification selon que les individus connaissent des évolutions individuelles où demeurent figés dans leur position sociale. C'est ainsi qu'on est amené à étudier et qu'il est nécessaire de mesurer les phénomènes de pauvreté persistante, ou encore qu'il est utile de définir des indicateurs de récurrence du chômage. Sur ce point des progrès importants sont encore à faire qu'il s'agisse de réflexions méthodologiques nécessaires à la définition des sources pertinentes mais aussi des indicateurs. Enfin, il est également nécessaire de pouvoir s'intéresser à la dynamique longue, intergénérationnelle de la reproduction des inégalités économiques et sociales, qu'il s'agisse aussi bien de la reproduction de la pauvreté que de la richesse ou du patrimoine.

### **1.10 Sources administratives et enquêtes statistiques (Point rajouté par rapport à la version précédente)**

Les sources administratives offrent aujourd'hui pour bon nombre d'entre elles une qualité homogène et très satisfaisante pour la grande majorité de la population. En tant que source exhaustive sur leur champ, elles permettent également de réaliser des statistiques à des niveaux géographiques fins pour un coût minime. Néanmoins elles ont l'inconvénient majeur d'être étroitement liées par nature à leur fonction administrative, ce qui pose deux types de problèmes : elles se réfèrent en général à un concept administratif, qui n'est pas nécessairement l'objet d'intérêt statistique, d'une part et d'autre part elles peuvent porter sur champ partiel. L'établissement de statistiques à partir de ces données nécessite donc des traitements spécifiques ou oblige à avoir recours à plusieurs sources administratives simultanément.

Le meilleur exemple est sans doute celui des revenus. La source administrative fiscale offre aujourd'hui une qualité homogène et très satisfaisante en ce qui concerne les données sur les revenus pour la grande majorité de la population. En particulier, les analyses ont montré que les niveaux de revenus étaient systématiquement sous-évalués dans les enquêtes par rapport aux sources fiscales. En effet, les risques d'erreur dans les réponses à une enquête sont nombreux, comme les confusions entre les euros et les francs, ou mensuel/annuel ou simplement l'oubli de certaines sources de revenu. Par ailleurs, certains ménages se réfèrent à des documents, d'autres non. Dans le cas où les documents ne sont pas utilisés, les données sont souvent approximatives ou simplement données en tranches. Enfin, une fraction des ménages ne souhaite répondre à aucune question relative aux revenus. Tous ces éléments conduisent à une hétérogénéité dans la collecte qui nuit aux objectifs de qualité globale.

Dans la source fiscale, le haut et le bas de la distribution des revenus sont toutefois susceptibles d'être de moins bonne qualité pour des raisons de fraude, ou de qualité des éléments remplis à partir du moment où le ménage sait que ses ressources l'exemptent d'être imposé. En outre, cette source est fondée sur le concept de revenu déclaré, parfois éloigné du concept économique sur certaines composantes comme les

revenus du patrimoine. Pour ces derniers, la source administrative ne permet pas une mesure correcte de ce type de revenu. Il faut alors recourir aux données d'enquête.

De manière plus générale, compte tenu d'un coût de l'information en général très réduit, le potentiel des sources administratives existantes doit pouvoir être exploré, avant de lancer un dispositif d'enquête, plus coûteux, sans que ce coût s'accompagne nécessairement d'un gain en qualité (voir exemple ci-dessus).

Un autre élément qui plaide pour une utilisation accrue des sources administratives est l'impression désagréable qu'ont certains ménages de donner les mêmes informations à plusieurs administrations. Le système statistique public doit faire face de plus en plus souvent à ce type de critiques, d'autant que le nombre d'enquêtes a plutôt tendance à augmenter. La construction d'un système d'information sur un domaine donné doit donc utiliser au mieux les avantages comparatifs des sources administratives et des enquêtes et notamment exploiter leur complémentarité, selon les objectifs visés.

### **1.11 Populations mal couvertes par la statistique (Point à compléter)**

Par rapport à la première version de cette première partie du rapport, il sera nécessaire d'évoquer la question importante des lacunes de couverture par les sources statistiques disponibles concernant certaines populations. Ce sujet est actuellement évoqué dans la partie 2 (point 2.2) mais dépasse la seule question des inégalités monétaires.

## **2. Les inégalités monétaires**

La question des revenus et des inégalités monétaires est centrale en France. Le revenu joue un rôle privilégié dans les décisions publiques, que ce soit au niveau de la fiscalité, ou des transferts sous conditions de ressources. La dimension monétaire a également une influence très forte sur les autres dimensions des inégalités.

La mesure des inégalités monétaires peut s'appuyer sur différents concepts de revenu. Actuellement on utilise une mesure monétaire du niveau de vie, s'appuyant sur le revenu disponible du ménage. Celui est obtenu en additionnant les revenus d'activité et les prestations sociales, puis en soustrayant les impôts directs. Le revenu disponible est ensuite ramené au nombre d'unités de consommation pour tenir compte de la taille du ménage, ce qui permet d'obtenir le niveau de vie.

Ce concept donne lieu à un certain nombre de critiques. D'abord d'un point de vue théorique, le concept de niveau de vie devrait s'attacher à la mesure des revenus tout au long de la vie, revenus passés et revenus anticipés dans l'avenir. La théorie se heurte alors à un problème de mesure d'un tel concept. En pratique, on se limite souvent à la mesure des revenus annuels perçus. Sous cette hypothèse, la principale critique concerne sans doute la prise en compte des revenus du patrimoine, partiellement mesurés, tout comme le patrimoine plus généralement. En second lieu, le concept de loyers imputés, c'est à dire la prise en compte dans le niveau de vie des propriétaires d'un équivalent loyer, correspondant au loyer qu'ils déboursaient s'ils occupaient le même logement à titre locatif, est souvent évoqué comme devant être pris en compte. La monétarisation de la production domestique, et des services publics individualisables, éducation ou santé, relève du même souhait d'élargissement du concept de niveau de vie.

### **2.1 La mesure du niveau de vie et les inégalités monétaires**

Les phénomènes de pauvreté monétaire et d'exclusion sont suivis par de nombreux acteurs, politiques, médias, associations. Pour cette raison, la question des inégalités se focalise souvent sur le bas de la distribution des niveaux de vie, avec en particulier l'approche de la pauvreté monétaire. Cela ne permet qu'une vision très partielle des inégalités. C'est en fait l'ensemble de la distribution qui doit être pris en considération, la partie haute, mais également la partie moyenne.

Les indicateurs privilégiés pour la mesure des inégalités doivent donc porter sur l'ensemble de la population. Ainsi pour connaître la distribution, les déciles et les niveaux de vie moyens par décile sont essentiels. Ils pourront, comme les autres indicateurs, être désagrégés selon la catégorie sociale, l'âge, etc. Des indicateurs plus globaux, comme le Gini, le rapport inter-décile, ou les D9/D5 et D5/D1, donneront une vision plus synthétique des choses. Tout comme des mesures de concentration de niveau de vie, comme la part des niveaux de vie détenus par les 20%, les 50% ou les 80% les plus modestes.

Ces indicateurs permettront de compléter la panoplie existant par ailleurs et s'intéressant à la pauvreté monétaire relative, en particulier les indicateurs de Laeken. Les taux et seuils de pauvreté sont sans doute les plus médiatisés. Mais leur analyse est fortement enrichie lorsqu'on s'intéresse à plusieurs seuils, comme par exemple, 40, 50, 60 et 70%. Le choix du seuil permet de définir une population de personnes pauvres. On peut ensuite s'intéresser à leur niveau de vie moyen, ou médian, ce qui renvoie à la notion d'intensité de la pauvreté. La notion de pauvreté ancrée dans le temps permet d'avoir une approche semi-relative de la pauvreté ; elle va s'intéresser à la population vivant sous le seuil de pauvreté calculé une année antérieure.

Plusieurs sources existent en France sur la mesure des revenus et des inégalités monétaires, même si la source administrative est privilégiée en raison des sous-estimations obtenues par voie d'enquête dans le domaine des revenus. Les différentes sources existantes répondent à des objectifs différents. La source de référence est l'enquête revenus fiscaux. Elle s'appuie sur les données de l'enquête emploi, les déclarations fiscales, et des imputations de prestations sociales. Un tel dispositif n'est possible que parce qu'en France remplir une déclaration de revenus est obligatoire. Pour les comparaisons internationales, une autre source a dû être privilégiée, le dispositif SILC (Statistics on Income and Living Conditions). Il s'agit d'une source purement déclarative, constituant la source de référence pour les comparaisons européennes. Enfin, pour les mesures au niveau local, département, commune ou un niveau plus fin, aucune de ces sources ne permet une mesure des inégalités. Il existe alors deux sources possibles, celle des CAF ou l'exhaustif des déclarations fiscales.

Le dispositif SILC a été commandité par la Commission européenne auprès de l'ensemble des états membres. Il est ainsi la source de référence pour les comparaisons internationales. Lancé en 2004 en France, il est constitué d'une collecte d'information annuelle, et d'un panel. Il prend la suite du panel européen, achevé en 2001, même si les séries ne peuvent être prolongées d'un panel à l'autre compte tenu de protocoles de collecte très différents.

La source SILC est obtenue par voie d'enquête auprès des ménages. Elle souffre ainsi des défauts des sources de ce type dans le domaine des revenus, en particulier de sous-estimation systématique. Mais en contrepartie, elle permet de disposer d'informations sur certaines composantes du revenu, mal ou pas du tout appréhendés au travers des déclarations fiscales.

Pour des raisons de comparabilité internationale, il est fondamental de pouvoir mettre à disposition des données associées à SILC de qualité. Pour des raisons de convergence entre sources, il est nécessaire de rendre la source SILC la plus comparable possible avec la source de référence pour la France, l'enquête revenus fiscaux. Compte tenu des tailles d'échantillon, de l'ordre de 10 000 ménages répondant pour SILC, plus de 30 000 pour l'enquête revenus fiscaux, les statistiques issues de SILC ne pourront pas entrer dans un niveau de désagrégation aussi fin qu'avec l'enquête revenus fiscaux.

*Proposition : Du point de vue de la convergence entre sources, le groupe se félicite du projet de rapprochement de la source SILC avec les déclarations fiscales. Le groupe considère par ailleurs comme indispensable la publication d'analyses régulières sur les divergences entre ERF et SILC.*

Mais SILC et ERF ne sont pas les seules enquêtes dans lesquelles on trouve des informations sur les revenus. La plupart des enquêtes ménages ont besoin de ces informations, car elles sont indispensables pour analyser les relations entre les disparités de situation relevées dans ces enquêtes et les disparités le long de l'échelle des revenus. Afin d'assurer une plus grande cohérence de l'ensemble du système d'information sur les revenus, il est indispensable de rapprocher les sources.

*Proposition : Le groupe considère que le recours à la source fiscale pour la mesure des revenus dans les enquêtes ménages doit être étendu. Une plus grande homogénéité entre les concepts de revenu et leur mesure dans les différentes enquêtes ménages pourra ainsi être obtenue. Cela prendra la forme de rapprochements individuels de données.*

Les inégalités monétaires au niveau local

Une demande très forte émane des institutions locales pour une meilleure connaissance des inégalités, en particulier monétaires, et de la pauvreté monétaire à des niveaux géographiques fins. Une partie des aides sociales sont gérées de manière décentralisée au niveau région, département ou commune. Dans ces conditions, il est indispensable de pouvoir mettre à disposition des indicateurs des institutions concernées, au moins comme instrument de pilotage de leurs politiques.

Malheureusement, l'enquête revenus fiscaux ne permet pas de disposer de résultats au niveau infra-national. Elle est en effet basée sur l'échantillon de l'enquête emploi, considérée comme non représentative à un niveau régional, a fortiori à un niveau plus fin. Par ailleurs, les données de prestations ne sont calées qu'au niveau national. Le dispositif SILC étant basée sur une enquête, sauf à procéder à des extensions régionales coûteuses, il ne permet pas non plus de disposer d'éléments sur les inégalités de niveau de vie au niveau infra-national.

Il existe néanmoins deux sources sur les revenus déclarés au niveau local, la source CAF et les revenus fiscaux localisés, constituée de l'exhaustif des déclarations fiscales. La première, celle des CAF, permet de disposer non seulement des revenus déclarés mais également des prestations versées. Malheureusement le champ de cette source est limité aux allocataires des CAF. Elle ne peut donc constituer une source centrale dans la mesure des inégalités au niveau local. Néanmoins, l'analyse de cette source doit permettre d'apporter des éléments complémentaires par rapport à la source fiscale. En particulier, son champ, même s'il est restreint aux allocataires, s'étend jusqu'aux personnes vivant en collectivité ou sans domicile dès lors que ces personnes touchent une prestation. Par ailleurs, un certain nombre de prestations versées au niveau local (département ou commune) sont gérées par les CAF. Néanmoins aucune de ces deux sources ne permet une mesure du niveau de vie. Plusieurs pistes sont aujourd'hui possibles dans ce domaine.

La première consisterait à régionaliser l'enquête emploi, de manière à disposer d'une régionalisation de l'enquête revenus fiscaux. Une telle opération coûterait très cher, et permettrait au mieux de disposer d'informations fiables à l'échelon du département<sup>6</sup>.

La seconde option consisterait à utiliser la source revenus fiscaux localisés. Les prestations sociales seraient alors imputées à partir des chaînes d'imputation de l'enquête revenus fiscaux, évidemment adaptées. Rapide à mettre en œuvre, cette solution nécessite la réalisation de tests afin de s'assurer de la qualité des données obtenues.

La dernière alternative serait basée sur un rapprochement des déclarations fiscales, avec les fichiers de prestations sociales provenant des CAF, MSA et CNAV. A priori plus précise sous réserve d'une qualité de rapprochement de fichier suffisante, cette solution présente l'inconvénient d'être longue à mettre en œuvre si l'on souhaite disposer de données locales sur toute la France. Elle présente néanmoins un gros avantage, qui sera de pouvoir disposer de données sur les inégalités au niveau local le plus fin.

*Proposition : Compte tenu des coûts et de ses perspectives limitées à un niveau géographique fin, l'idée d'une régionalisation de l'enquête emploi est exclue. Le groupe considère que la priorité doit être donnée à la mesure des inégalités monétaires à un niveau géographique fin, et donc aux travaux sur les rapprochements exhaustifs des déclarations fiscales avec les fichiers de prestations Caf/Msa/Cnav. En attendant que ces travaux aboutissent, les chaînes d'imputation de l'enquête revenus fiscaux pourront être adaptées aux revenus fiscaux localisés. Sous réserve d'une qualité suffisante, ils pourraient permettre de*

---

<sup>6</sup> Voir annexe sur les avantages et inconvénients d'une régionalisation de l'enquête emploi en continu.

*mettre à disposition des informations sur les inégalités monétaires à un niveau géographique intermédiaire.*

## **2.2 Des populations en marge du dispositif d'observation**

Certaines populations sont mal connues parce qu'elles échappent au champ des enquêtes ménages standards. C'est le cas des personnes vivant en communauté, en logement précaire, type caravane, hôtels, ou habitation de fortune, ainsi que les personnes sans abri. Les personnes les plus en difficulté en font ainsi partie.

Pour ces populations, le recensement de la population permet de disposer de comptages. Ainsi, le recensement de 1999 donnait un nombre de 130 000 personnes vivant en habitation mobile, 51 000 en chambre d'hôtel, et 41 000 en construction provisoire ou habitation de fortune. Par ailleurs, l'enquête spécifique sur les utilisateurs des services d'hébergement et de restauration, réalisée en janvier 2001, dénombrait 86 000 sans-domicile (adultes et enfants) utilisateurs<sup>7</sup>.

Afin d'appréhender les situations les plus difficiles, certains indicateurs peuvent être utilisés. Les sources administratives permettent en particulier de disposer du nombre de bénéficiaires de minima sociaux, RMI, AAH, API ou minimum vieillesse. Les indicateurs de persistance dans le RMI ou en situation de pauvreté permettent de disposer d'information sur la durée des situations, et donc leur caractère durable ou pas. Mais ils ne permettent pas une analyse spécifique des populations concernées.

Il est important de pouvoir régulièrement assurer un dénombrement et une analyse des conditions de vie et de revenu des personnes vivant en logement précaire ou n'ayant pas de domicile. Néanmoins il faut sans doute admettre l'impossibilité d'intégrer ces populations dans des descriptifs généraux de disparité/inégalités de revenu.

*Propositions :*

*Afin de mieux connaître la population des sans-domicile, et en particulier de mieux appréhender leurs ressources, le groupe considère comme nécessaire le renouvellement, de manière régulière, d'opérations auprès de cette population, du type de celle menée en 2001. La création et la mise à jour d'une base de sondage des services, ou tout au moins de ceux d'hébergement, constituerait une première étape pour un tel dispositif. Ce travail pourrait être mené en collaboration avec les associations concernées.*

*Concernant les personnes vivant en communautés, la question de la mise en place d'un dispositif d'enquête type enquête emploi doit être étudiée. En particulier, l'étude de faisabilité doit permettre de comprendre le sens des concepts d'emploi et de revenu dans ces différentes situations (prisons, communautés religieuses, casernes).*

*Concernant les ménages vivant dans des logements précaires, de type caravane, hôtels, ou autres, une meilleure observation s'avère nécessaire, en particulier dans le domaine des revenus. Le recensement de la population permet de disposer d'informations élémentaires. Là encore, une opération particulière pourrait être étudiée. Mais le caractère précaire de ce type de logement, d'une semaine à l'autre la situation pouvant changer, rend ce type d'opération difficile à mener. Une collaboration plus grande avec les associations est en tous les cas nécessaire pour mener une telle étude de faisabilité.*

Outre les populations précédentes, il faut souligner le cas des étudiants. La difficulté de mesure des transferts réels entre ménages fait qu'il est extrêmement difficile de mesurer leur niveau de vie réel à partir du moment où ils ont leur propre logement, tout en faisant budget commun avec leurs parents pour un certain nombre de dépenses. Face à cette difficulté, deux traitements sont possibles : les exclure du champ, ou les rattacher au logement de leur parent.

---

<sup>7</sup> Voir note de Maryse Marpsat

La source fiscale appréhende très mal les transferts. Ils s'avèrent plus permettre dans cette source des mesures de l'effet de politiques fiscales que des transferts réels. Il est de ce fait extrêmement difficile de mesurer le niveau de vie réel des étudiants.

*Proposition :*

*Il est proposé que les étudiants restent exclus du champ de l'enquête revenus fiscaux. Afin de mieux connaître leur niveau de vie, il est nécessaire de mettre en place une enquête spécifique ciblée sur la population des jeunes et qui permettra d'évaluer précisément les transferts. L'étude de faisabilité de cette opération devra passer par une expertise approfondie des transferts monétaires réguliers entre ménages mesurés dans la source SILC. Les étudiants entrent dans le champ de la source SILC, conformément aux préconisations d'Eurostat.*

Dans l'enquête revenus fiscaux, une autre population mal appréhendée est celle des indépendants. Leur niveau de vie prend en effet en compte le revenu fiscal, et non leur revenu réel. Ainsi les déficits des indépendants sont considérés comme des revenus négatifs dans l'enquête. Dans les statistiques, considérant que disposer d'un revenu déclaré négatif ne peut correspondre au revenu réel sur la période, les observations correspondantes en sont exclues. Une information sur les populations concernées, au même titre que celle des ménages étudiants non pris en compte dans l'enquête devra être disponible. Concernant la qualité des revenus associées à ces populations, des expertises plus approfondies devront être menées par la formation compétente du Cnis.

### **2.3 La lacune centrale du dispositif : le patrimoine et les revenus du patrimoine**

Les revenus du patrimoine constituent une source importante d'inégalités. Même s'ils le sont moins que le patrimoine, les revenus de ce type sont concentrés auprès des ménages les plus aisés. Les enquêtes ont beaucoup de mal à les appréhender, compte tenu de leur concentration. Il serait en effet nécessaire d'enquêter exhaustivement les ménages les plus riches si l'on voulait disposer d'indicateurs précis sur le haut de la distribution. Quant aux sources administratives existantes, l'ISF permettrait de disposer d'informations sur le haut de la distribution. Mais ces dernières informations sont partielles, car elles ne concernent que les plus hauts patrimoines, et ne contiennent pas d'information sur les patrimoines exonérés. D'autres sources administratives, notamment les déclarations fiscales, contiennent un certain nombre d'informations sur les revenus du patrimoine, mais elles les sous-estiment globalement très largement. D'abord parce que certaines composantes des revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts. Mais également parce que certains dispositifs fiscaux ne permettent pas de mesurer le revenu réel de certains patrimoines au travers de ces déclarations. La sous-estimation par rapport aux données de la comptabilité nationale est de l'ordre de 80 % pour les revenus des valeurs mobilières, et de moins de 50 % pour les revenus des patrimoines<sup>8</sup>.

Au regard de l'impôt sur le revenu, les revenus du patrimoine financier sont de trois types. Certains d'entre eux sont soumis à l'impôt sur le revenu. On peut les considérer comme connus au travers des déclarations fiscales de manière aussi fiable que les revenus d'activité. Les revenus soumis à prélèvements libératoires sont quant à eux censés être mentionnés pour information sur la déclaration fiscale. Cette fraction des revenus s'avère largement sous-estimée, avec une couverture de 25 % selon la DGI. Enfin une fraction des revenus du patrimoine est exonérée de fiscalité directe. Il s'agit en particulier des comptes sur livrets.

Néanmoins il est indispensable d'en avoir une estimation la plus précise possible dans la mesure du niveau de vie. Sous peine de minorer les inégalités monétaires réelles. Un premier niveau d'évaluation de la concentration et des inégalités de revenus du patrimoine est disponible au travers de la concentration et des inégalités de stock de patrimoine, mesurés par l'enquête patrimoine, réalisée tous les six ans. Elle

---

<sup>8</sup> Voir document de travail Les revenus du patrimoine dans les enquêtes revenus fiscaux, N. Legendre, Insee, n°F0405, juin 2004.

reste très imparfaite en raison de la difficulté à valoriser leur patrimoine par les ménages, mais également, le patrimoine étant très concentré dans le haut de la distribution, en raison de la difficulté à mesurer les très hauts patrimoines par voie d'enquête<sup>9</sup>. La sous-estimation des montants de patrimoine détenu est de l'ordre de 66 % pour les actifs financiers, et de l'ordre de 25 % pour les actifs immobiliers et professionnels par rapport aux données de la Comptabilité Nationale<sup>10</sup>. Les taux de propriétaires de leur résidence principale, et les taux de possession d'une résidence secondaire sont de premiers indicateurs d'inégalité relatifs au patrimoine immobilier. Pour le patrimoine financier, les taux de possession des catégories de produits financiers (livrets d'épargne, bancaire, épargne logement, assurance vie, valeurs mobilières), ainsi que les montants détenus, donnent le même type d'information. Pour des indicateurs plus globaux sur la distribution des patrimoine et ses inégalités, on peut utiliser les déciles, montants moyens de patrimoine par décile, rapports inter-déciles ou Gini. Pour les aspects de concentration, on pourra là encore utiliser des indicateurs de proportion de masses de patrimoines détenus par les 20, 50 ou 80% de ménages les moins riches. Mais ceci nécessite une bonne connaissance des patrimoines en haut de la distribution, afin de disposer d'une estimation fiable de la masse totale des patrimoines.

Un second niveau d'évaluation des revenus du patrimoine peut s'appuyer sur le patrimoine détenu et les rendements associés. Pour cela, l'enquête patrimoine en est la source principale.

*Proposition : L'enquête patrimoine est une source essentielle dans la connaissance des patrimoines. Elle doit être stabilisée à une fréquence de l'ordre de 5 ans. Afin d'améliorer la connaissance des hauts patrimoines, la mise en concordance avec les données fiscales relatives à l'Impôt Sur la Fortune est encouragée.*

Le recalage des données de l'enquête Patrimoine avec celles de l'ISF sont en pratique difficiles à réaliser compte tenu que les actifs valorisés ne sont pas les mêmes selon les deux sources. Par ailleurs la méthode de valorisation n'est pas la même. Néanmoins, la mise en concordance pourra passer par un rapprochement de certaines données individuelles entre les deux sources, et la comparaison des queues de distribution.

*Proposition : Le groupe considère qu'il est indispensable que les revenus du patrimoine soient pris en compte dans le concept de niveau de vie. Les travaux d'imputation de revenus du patrimoine à partir des données de l'enquête patrimoine devront donc être pérennisés et annualisés. En ce sens, un investissement devra être engagé en vue d'une utilisation au mieux du dispositif SILC, permettant de disposer d'informations annuelles pour certaines composantes du patrimoine.*

Pour mener à bien des estimations annuelles de revenus du patrimoine, les enquêtes patrimoine constitueront la source essentielle. Néanmoins le dispositif SILC devrait permettre de disposer d'informations sur les masses détenues de certaines composantes du patrimoine. C'est le cas notamment des livrets d'épargne, de l'épargne logement, des valeurs mobilières, ou des produits d'assurance-vie. La recherche d'informations externes dans ce domaine devra par ailleurs être poursuivie. Que ce soit au travers de sources micro-économiques, comme les déclarations fiscales, ou de sources macroéconomiques, comme les états récapitulatifs des banques détenus par la DGI, ou les informations dont dispose la Banque de France.

*Proposition : Une collaboration étroite avec la DGI est indispensable. La DGI dispose en effet de sources importantes dans le domaine des patrimoines, encore peu exploitées à ce jour. La perspective d'un système d'information cohérent sur les patrimoines nécessite une mise en cohérence des différentes données existantes.*

---

<sup>9</sup> Voir annexe XXX sur la mesure des revenus du patrimoine à partir de l'enquête patrimoine.

<sup>10</sup> Voir document de travail Recalage de l'enquête Patrimoine 2004 à partir des données de la Comptabilité nationale, M. Cordier

Les données de l'ISF ont été évoquées plus haut. La saisie des déclarations fiscales sur les revenus immobiliers (2044) de manière exhaustive permettrait la connaissance au niveau microéconomique des revenus réels des patrimoines immobiliers. La mise en cohérence des informations déclarées par les ménages et les états récapitulatifs fournis par les banques doit permettre de mieux évaluer la qualité des informations sur les revenus du patrimoine présentes dans les déclarations fiscales.

## **2.4 Les composantes des inégalités monétaires**

### 2.4.1 Les revenus individuels d'activité, principale source d'inégalités

Des analyses au niveau salarié à développer

Le niveau de vie est un concept individu. Il fait pourtant intervenir l'ensemble des ressources du ménage. Les salaires en constituent en général une part importante. Ils constituent à ce titre une dimension essentielle des inégalités sociales. Même s'il peut être utile de rappeler que les disparités de salaire ne se traduisent pas directement en inégalités de niveau de vie.

Aussi il est important de pouvoir disposer d'indicateurs d'inégalités salariales, pas suffisamment développés aujourd'hui. Dans une approche un peu plus large, la question des inégalités au niveau des retraites a été relativement peu abordée jusque là.

Dans un système centralisé cohérent d'indicateurs sur les inégalités, il sera important d'intégrer des indicateurs d'inégalités salariales : déciles de salaires et salaire moyen par décile, rapports inter-déciles, Gini, concentration, dans la fonction publique ou les entreprises, selon le type d'emploi, l'ancienneté dans l'emploi. Concernant les retraites, on pourra reprendre les mêmes types d'indicateurs, en distinguant selon le caractère complet de la carrière ou pas.

Les analyses menées jusque là à partir des DADS, source de référence sur les salaires, mettaient en avant le poste de travail. Elles consistaient à croiser la durée de l'emploi avec les salaires associés, de manière à obtenir des taux de salaire horaire.

*Proposition : Pour l'étude des inégalités de salaire, le groupe de travail préconise de développer des analyses au niveau des salaires perçus, en croisant taux de salaire, durée du travail et durée d'emploi. Cet aspect est essentiel lorsqu'on s'intéresse aux inégalités sociales.*

#### Un champ à élargir

La source des DADS est extrêmement riche. Elle permet de disposer de séries historiques sur les salaires grâce au panel. Malheureusement son champ est actuellement restreint aux salariés du privé, du semi-public et aux deux fonctions publiques, collectivités territoriales et hôpitaux.

*Proposition : Le groupe encourage l'enrichissement du fichier des DADS par un élargissement de son champ. Cela concerne dans un premier temps la fonction publique d'état. L'extension du champ des DADS à la fonction publique d'état devrait permettre de couvrir l'ensemble du champ des salariés, et ainsi permettre la mesure régulière d'indicateurs sur l'ensemble des salaires perçus. L'horizon associé à cet objectif pourrait être fixé à 2009. Dans un second temps, la faisabilité d'une extension de ce fichier aux non-salariés devra être étudiée. Cette étape est plus complexe car elle nécessite d'avoir recours à des fichiers différents. Mais cela permettrait de disposer d'une source centrale sur l'emploi.*

#### Mieux connaître les trajectoires d'emploi

En tant que source principale sur l'emploi salarié, et à terme sur l'emploi, les DADS ne permettent pas de disposer d'information entre deux périodes d'emploi. Les périodes de chômage ne figurent pas dans le fichier, ni non plus les indemnités correspondantes perçues. Ceci constitue une lacune importante dans la connaissance des trajectoires d'emploi, et les inégalités associées.

*Proposition : Le groupe se félicite que le rapprochement entre les données des DADS, des données de l'Unedic, des données des fichiers de paie de la fonction publique d'état et celui des demandeurs d'emploi de l'ANPE puisse aboutir d'ici fin 2007. Outre un historique sur 10 ans des périodes de chômage, le fichier de l'ANPE permettra de disposer dans les DADS des montants journaliers*

*d'indemnisation perçus par les demandeurs d'emploi. Le groupe demande à ce que la mise en production régulière de ce recoupement de données soit étudiée. Afin d'enrichir la source DADS, il est également souhaitable que le projet d'une mise en production régulière d'un rapprochement des fichiers DADS avec l'EDP puisse également être étudiée. Ceci permettra de disposer de descripteurs supplémentaires, à partir des données du recensement et de l'état civil<sup>11</sup>.*

L'ensemble des salaires et indemnités de chômage perçus par un salarié sur une période donnée pourra alors être reconstitué à partir des DADS.

Une approche locale à développer

Dans le domaine des inégalités salariales, la demande locale est là aussi très forte. La source principale sur les salaires, la source DADS, étant une source administrative, elle est exhaustive. En tant que tel, elle permet de disposer d'indicateurs à n'importe quel échelon géographique. Même si cette source a encore été peu exploitée dans cette direction, elle mériterait de l'être plus.

*Proposition : La source DADS a été relativement peu utilisée pour des analyses locales de disparités de salaire jusque là. Le groupe préconise une utilisation plus grande de cette source à la fois au travers de l'approche salarié mais également au niveau local.*

D'autres sources

La source fiscale permet également de disposer d'informations sur les revenus d'activité. Actuellement privilégiée en raison du champs des DADS, qui ne recouvre que partiellement les salariés, elle ne dispose pas d'informations aussi détaillées sur les durées d'emploi. Il faudra veiller à la cohérence des deux sources, voire en comprendre les divergences le cas échéant. Pour les retraites, la source fiscale permet également de disposer d'informations. Malheureusement elle ne permet pas une analyse fine de l'évolution individuelle des retraites.

L'Echantillon Inter-régime des Retraites développé par la Drees permet de palier à cette lacune. Il permet en particulier d'analyser dans le montant moyen des retraites les effets dus aux entrées-sorties, et donc à l'évolution des droits, et ceux dus aux ré-évaluations des pensions. Ces éléments sont nécessaires pour mesurer les inégalités actuelles en termes de retraites. L'Echantillon Inter-régime de Cotisants doit également permettre de mesurer des inégalités de retraite, mais cette fois plus d'un point de vue droits acquis et durée d'assurances.

#### 2.4.2 Les prestations, les impôts et la redistribution

Les prestations sociales sont une composante importante de la redistribution, les impôts également. A ce titre, des indicateurs sur les inégalités avant et après redistribution sont indispensables. Ils constituent un moyen d'évaluer l'ampleur de la politique sociale. Les indicateurs d'inégalités monétaires peuvent ainsi être calculés sur un concept de niveau de vie avant redistribution.

Pour pouvoir disposer d'indicateurs fiables des niveaux de vie avant re-distribution, la source utilisée doit être la plus précise possible au niveau micro-économique. Les prestations sociales dans l'enquête revenus fiscaux sont imputées. Même si celles-ci sont réalisées à partir des barèmes, elles génèrent une perte en précision microéconomique de la source.

*Proposition : Les travaux d'expertise pour un recours à des appariements avec des sources administratives afin de remplacer les imputations de prestations sociales par les données existantes auprès des organismes gestionnaires devraient rapidement aboutir. S'ils s'avèrent concluants, une mise en œuvre de ce type d'appariements pour l'enquête revenus fiscaux portant sur les revenus 2006 semble un objectif raisonnable.*

---

<sup>11</sup> Voir annexe xxx sur les avantages et inconvénients d'une régionalisation de l'EEC.

Les fichiers des CAF, organismes gestionnaires du régime général, seront mobilisés dans un premier temps. Les données de la MSA, pour le régime agricole, et de la CNAV, pour le minimum vieillesse, le seront dans un second temps.

La redistribution dans l'enquête revenus fiscaux ne prend pas en compte les prestations versées par les collectivités locales, en dehors du RMI. Le système social a été pourtant largement décentralisé ces dernières années. De plus en plus de prestations sont versées au niveau département par les conseils généraux. Il est aujourd'hui difficile d'évaluer leur ampleur, tant les situations sont différentes d'un département à l'autre. Celles-ci peuvent être en espèces ou en nature, et de natures très diverses. Aucun système d'information ne permet à l'heure actuelle de disposer de cette information.

*Proposition : Il est important d'avoir une information sur l'impact de ce type d'aides sur les inégalités. Le groupe demande donc à l'appareil statistique d'entreprendre des études méthodologiques dans ce domaine.*

Les prestations sociales ont un rôle redistributif. Les impôts également. Les prestations et prélèvements ont donc un impact sur les inégalités monétaires. A ce titre une comparaison de la redistribution entre plusieurs pays ne peut l'ignorer. Le prélèvement à la source dans certains pays peut compliquer l'analyse.

*Proposition : L'analyse des inégalités avant et après redistributions doit tenir compte des prestations et des impôts. En particulier, une analyse de la pauvreté avant transferts nécessiterait de s'appuyer sur la distribution des revenus avant transferts pour calculer un seuil de pauvreté avant transferts. Il sera en tous les cas important de fournir un guide de lecture dans l'utilisation de tels indicateurs.*

## **2.5 Une mise à disposition rapide des indicateurs**

La demande portant sur la mise à disposition de données récentes d'indicateurs d'inégalités monétaires est forte. Elle correspond souvent au souhait de pouvoir évaluer l'impact de tel ou tel dispositif, ou la mise en place de telle ou telle politique. La demande porte donc autant sur les indicateurs qui peuvent être issus de la source enquête revenus fiscaux que sur la création d'indicateurs avancés d'inégalités monétaires, en particulier de pauvreté monétaire.

La chaîne de production de l'enquête revenus fiscaux s'appuie sur le fichier des déclarations fiscales. Les délais dans la mise à disposition de celui-ci génèrent des délais incompressibles. Par ailleurs, la mise à jour des chaînes d'imputation est une opération relativement longue. Ceci conduit à une mise à disposition tardive des données associées à l'enquête revenus fiscaux.

*Proposition :*

*Le groupe estime que les délais de mise à disposition de l'enquête revenus fiscaux doivent être raccourcis. Un objectif de mise à disposition en fin de second trimestre de l'année n+2 des données portant sur les revenus de l'année n, et ceci dès les revenus de l'année 2006, semble un objectif raisonnable.*

*Des investissements seront développés dans le but de mettre en place des indicateurs avancés de pauvreté monétaire. Ils pourront s'appuyer sur la recherche de modèles économétriques, à partir de variables comme les évolutions de salaires ou de revenu disponible brut des ménages au sens de la comptabilité nationale, ou sur les fichiers des CAF.*

Les premiers travaux menés à partir des fichiers CAF montrent la difficulté de pouvoir disposer d'indicateurs avancés de pauvreté<sup>12</sup>. Les fichiers CAF devraient permettre, avec le processus d'actualisation des ressources, de disposer des ressources déclarées pour l'année n des allocataires dès la

---

<sup>12</sup> Voir annexe xxx rendant compte de premiers travaux Cnaf/Drees/Insee sur la mise en place d'un indicateur avancé du taux de pauvreté

fin de l'année n+1. Ainsi ils permettront de disposer d'indicateurs d'évolution de la population à bas revenus six mois avant les résultats de l'enquête revenus fiscaux. La population à bas revenu est définie comme la population ayant un Revenu par Unité de Consommation (RUC) inférieur au seuil de bas revenu.

*Proposition : La pauvreté est un phénomène complexe. Il est de ce fait souhaitable que les différents concepts de pauvreté monétaire et de bas revenus soient les plus proches possibles. Aussi, le groupe demande à ce que le seuil de bas revenu soit redéfini comme une actualisation du dernier seuil de pauvreté disponible.*

## **2.6 Le non monétaire monétarisable**

Le niveau de vie ne se résume pas à la prise en compte du revenu. Certains éléments non monétaires y contribuent. Pour cette raison, deux individus ayant des revenus différents n'ont pas nécessairement les mêmes niveaux de vie. Une technique afin de prendre en compte ces éléments dans le niveau de vie consiste à les « monétariser », en donnant un prix, fictif, à chacune de ces dimensions<sup>13</sup>. Un des problèmes associés à cette méthode est qu'il n'existe pas de marché de référence, ce qui justifierait l'attribution d'un prix identique pour tous. Et plus la dimension considérée s'éloigne de variables marchandes, moins la fixation d'un prix sera justifié. Ceci explique que la position du groupe sur le fait de monétariser telle ou telle dimension puisse être différente selon la dimension considérée.

Dans cette approche de monétarisation, la demande porte sur trois domaines principaux. D'abord la question des loyers fictifs. Mais également la production domestique et les services publics individualisables.

### 2.6.1 Les loyers fictifs

Par rapport aux différentes dimensions qui pourraient être prises en compte dans le niveau de vie, le logement est sans conteste celle qui est la plus marchande, au sens où il existe un marché de référence. C'est en tous les cas dans ce domaine que la demande est la plus forte. L'individu qui est propriétaire de son logement est plus riche chaque mois, par rapport à la personne locataire, du loyer qu'il n'a pas à payer. Il ne faut cependant pas oublier que le fait de devenir propriétaire relève d'un choix, souvent lié au cycle de vie. Mais il n'en reste pas moins qu'à revenu égal un ménage propriétaire de son logement aura un niveau de vie supérieur à celui qui est locataire. Ne pas prendre en compte cette dimension reviendrait ainsi à fausser la mesure des inégalités monétaires.

La résidence principale fait partie du patrimoine des ménages, du moins pour ceux qui sont propriétaires. A ce titre, enrichir les ménages propriétaires du loyer équivalent au logement qu'ils possèdent est prioritaire dans la logique de la connaissance des revenus de l'ensemble des patrimoine des ménages. La prise en compte des loyers fictifs viendrait compléter les revenus du patrimoine financier et du patrimoine immobilier de rapport, intégrés dans le concept de niveau de vie standard.

La prise en compte de cette dimension dans le niveau de vie peut se faire de deux manières symétriques. Soit il s'agit d'enrichir les propriétaires en rajoutant à leur niveau de vie le loyer équivalent au logement qu'ils occupent, c'est le concept de loyers fictifs. Soit il s'agit d'appauvrir les locataires en retirant de leur niveau de vie les loyers qu'ils paient, c'est l'approche par le coût du logement aboutissant au concept de reste à vivre. Cette dernière peut également prendre en compte d'autres dépenses associées au logement, voire d'autres types de dépense. Le concept de reste à vivre n'est pas stabilisé à l'heure actuelle, dans le sens où chacun peut y inclure les dépenses qu'il entend.

*Proposition : Le groupe demande à ce que la diffusion des principaux indicateurs monétaires, outre la prise en compte des revenus du patrimoine (proposition précédente), puisse systématiquement s'accompagner de variantes. La mise en place de ce type de variantes dès 2007 semble un objectif*

---

<sup>13</sup> Voir annexe, Indices synthétiques de niveau de vie, Marc fleurbaey, juin 2006

atteignable. La question posée au groupe est alors la suivante : le concept de niveau de vie prenant en compte les loyers fictifs doit-il constituer une variante, ou le concept principal ?

La valorisation des loyers pose des difficultés méthodologiques importantes et nécessite de faire des hypothèses<sup>14</sup>. En particulier, les propriétaires accédants, c'est à dire les propriétaires ayant encore des charges de remboursement d'emprunt, constituent une catégorie particulière. La question de savoir s'il faut déduire du niveau de vie les charges d'intérêt d'emprunt se pose. Dans un autre registre, les locataires du parc social bénéficient, outre d'aides directes au même titre que ceux du parc privé, des aides indirectes à la pierre au travers des organismes HLM. Ce sont ces aides qui permettent aux offices et sociétés HLM de louer leur parc à des niveaux de loyers inférieurs à ceux habituellement pratiqués sur le marché libre. Faut-il imputer aux locataires HLM cette subvention implicite dont ils bénéficient, mais qui n'est qu'un élément du système redistributif global.

*Proposition : Pour les loyers fictifs, le groupe préconise l'utilisation de la même méthode que celle proposée par Eurostat, et qui sera mise en œuvre sur les données de SILC à compter de 2007. La méthode retenue prend ainsi en compte les subventions implicites pour le logement social, en octroyant un supplément de revenu aux locataires du secteur social. Elle prend également en compte les intérêts d'emprunt versés par les propriétaires accédants, en diminuant leur niveau de vie d'autant. Ceci n'empêche évidemment pas des variantes, utilisant d'autres méthodes de valorisation.*

### 2.6.2 Production domestique

La monétarisation de la production domestique pose plus de difficultés. En particulier, la question du taux de salaire fictif à prendre en compte pour la valorisation de la production est difficile à justifier. Par ailleurs, les seules sources statistiques disponibles dans ce domaine sont les enquêtes emploi du temps. Elles permettent de connaître précisément le temps passé par chacun des membres du ménage aux diverses activités ménagères. Des indicateurs d'inégalité peuvent alors être proposés à partir des temps passés : temps moyens, médians, rapports inter-déciles, etc.

*Proposition : Le groupe souligne l'intérêt de pouvoir disposer régulièrement d'analyses sur les inégalités en termes de production domestique. A ce titre, la mise en œuvre régulière de l'enquête Emploi du temps est primordiale. Mais il semble préférable d'étudier ces inégalités directement au travers des durées consacrées aux différentes tâches ménagères, plutôt qu'en les monétarisant de manière à les étudier au travers des niveaux de vie.*

### 2.6.3 Services publics individualisables

Les services publics individualisables les plus simples pour lesquels la question de la monétarisation peut se poser concernent l'éducation et la santé. Du point de vue de l'éducation, tant qu'on est dans le cadre de la scolarité obligatoire, cela n'a pas grand sens. Ceci est d'autant plus vrai que les coûts unitaires de formation sont plus élevés dans les formations professionnelles, alors qu'elles sont souvent considérées comme des filières d'échec scolaire. Pour les formations après la scolarité obligatoire, les coûts de formation sont relativement bien connus pour les universités, en particulier par filière (IUT, BTS, filières générales). Malheureusement on les connaît mal selon les cycles ; or la durée des études est très marquée socialement. On ne connaît pas non plus très bien les coûts de formation des grandes écoles, pour lesquels les coûts d'une école à l'autre peuvent être très différents.

Dans le domaine de la santé, prendre en compte cette dimension dans le niveau vie aboutirait également à des interprétations peu communes. Ainsi, les individus recourant le plus fréquemment au système de soins se verraient ajouter à leur niveau de vie les dépenses associées à ces soins. Les personnes les plus en difficulté rencontrant souvent des problèmes de santé, cela aboutirait à considérablement écraser les inégalités.

---

<sup>14</sup> Voir document de travail Loyers imputés et inégalités de niveau de vie, A. Jacquot, JC Driant, Insee, n° F0407

*Proposition : Pour les services publics individualisables, le groupe préconise une mesure des inégalités directement au travers des indicateurs d'accès à ces services, ou d'indicateurs de dépenses, sans agréger cette composante au revenu monétaire élargi. Néanmoins il est souhaité que des études ponctuelles de prise en compte des dimensions éducation et santé puissent être menées régulièrement.*

## **2.7 La mise en cohérence par les données de la comptabilité nationale**

Une demande de mise en cohérence des données d'enquête par catégorie de ménage est parfois exprimée. Cette mise en cohérence peut prendre la forme de comptes par catégorie sociale, ou par décile de revenu. Elle vise à mettre en cohérence les données d'enquête sur les ressources et la consommation avec les données de la comptabilité nationale. Elle fournit ainsi un cadre de cohérence permettant la confrontation, et donc l'amélioration, de sources statistiques hétérogènes. Pour cela, elle s'appuie sur les niveaux donnés par la comptabilité nationale, et sur la répartition entre catégories fournie par les enquêtes. Des premiers travaux avaient été menés dans ce domaine dans les années 90, ils n'ont pu aboutir pour des problèmes techniques. Outre l'avantage d'une mise en cohérence des données, la mise en œuvre de comptes par catégorie permet une mesure globale des inégalités par catégorie, et également une meilleure connaissance du comportement des ménages d'un point de vue économique.

*Proposition : Le groupe préconise la mise en cohérence de manière systématique des données d'enquête sur les revenus, le patrimoine et la consommation avec les données de la comptabilité nationale. La mise en œuvre de comptes par catégorie de ménages est une opération plus globale qui nécessite une expertise approfondie en termes de coût/opportunité. Le groupe demande à ce qu'une telle expertise puisse être menée rapidement afin de statuer sur l'opportunité de cette opération.*

## **3. Inégalités en conditions de vie**

Les inégalités monétaires abordées précédemment constituent une première approche qui demande à être complétée, d'une part en élargissant la notion d'inégalité considérée, d'autre part en s'appuyant sur une mesure alternative du bien-être matériel.

### **3.1 Les différentes formes et mesures de l'inégalité**

Les inégalités ne concernent pas les seules ressources financières. Les dernières décennies ont vu se développer une abondante littérature sur la notion même d'inégalité dont le prix Nobel d'économie, Amartya Sen, est un des principaux représentants et qui souligne la nécessité de prendre aussi en compte d'autres dimensions, notamment l'éducation ou la santé. Ainsi, pour Sen, « [...] le bien-être d'une personne peut être considéré en termes de qualité [...] de son existence. Vivre peut être considéré comme un ensemble de « fonctionnements<sup>15</sup> » reliés entre eux et consistant d'être et d'avoir » (Sen, 1992). La palette des "fonctionnements" est large puisqu'elle englobe aussi bien se nourrir correctement, être en bonne santé, se sentir heureux, avoir du respect pour soi-même, participer à la vie collective, etc. Cette approche conduit à ne plus se borner à l'analyse de la seule inégalité monétaire mais à l'étendre à celle des "opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain" (Pnud, 1997, 4). Ce point de vue favorise des enquêtes qui collectent une information plus large que les seuls revenus, à commencer par l'état de santé, le niveau d'éducation ou la maîtrise des nouvelles technologies.

Une autre limite des indicateurs usuels d'inégalités monétaires tient à ce qu'ils sont calculés essentiellement à partir de mesures du revenu courant. Même si les loyers fictifs sont de plus en plus souvent inclus, on prend mal en compte une part non négligeable des ressources des ménages : patrimoine, autoconsommation, prestations en nature,... Il en résulte une image déformée des inégalités de ressources comme de bien-être matériel.

La considération directe des conditions de vie permet de pallier en partie ces insuffisances. En pratique elle consiste à collecter, pour chaque ménage enquêté, une information sur ses conditions d'accès

---

<sup>15</sup> C'est une traduction littérale du terme « fonctionnings ».

aux équipements collectifs, d'équipement personnel en biens durables, de confort de logement, de consommation. Elle fournit, sous la forme d'indicateurs élémentaires dit "indicateurs de privations" (on dispose du bien ou non), une description du niveau de bien-être matériel que connaît le ménage. On peut agréger ces indicateurs en un score qui, certes plus fruste que la mesure monétaire du niveau de vie, a en revanche sur elle l'avantage de la robustesse. Cet indicateur complète utilement la mesure monétaire.

La source principale utilisée jusque là dans ce type d'approche était le dispositif des enquêtes permanentes sur les conditions de vie. Une partie de ces enquêtes, avec la mise en place du dispositif SILC, avait disparu, les indicateurs correspondants ayant été intégrés dans le dispositif SILC. Dès 2008, c'est l'ensemble du dispositif des enquêtes permanentes sur les conditions de vie qui disparaît. Les indicateurs de condition de vie correspondants seront dès lors collectés dans SILC, de manière à pouvoir analyser les inégalités au-delà du seul domaine monétaire et à pouvoir calculer des mesures alternatives robustes fondées sur des indicateurs de conditions matérielles de vie.

Au-delà d'enquêtes abordant un vaste panorama des conditions de vie, nombre d'autres sources permettent d'analyser telle ou telle dimension des conditions de vie. Elles permettront de fournir des indicateurs de disparités/inégalités. Le point sur lequel il convient d'attirer l'attention est la meilleure mise en cohérence que possible de ces diverses sources, ou du moins l'explicitation des principales divergences. Il apparaît souhaitable, de ce point de vue, que soit systématiquement analysé le champ des différentes sources, que figurent dans ces sources, autant que possible, des informations sur les revenus soit par interrogation directe soit par appariement, et qu'enfin les concepts de revenu soient harmonisés.

### **3.2 La pauvreté en conditions de vie**

Les indicateurs de privations trouvent une application particulièrement intéressante à la mesure de la pauvreté. Les fluctuations du revenu courant affecte notablement la mesure de la pauvreté monétaire. Elles engendrent ainsi de nombreuses entrées et sorties de la pauvreté dont l'interprétation reste assez délicate. L'approche par les conditions de vie est plus robuste face à ce phénomène.

Un autre avantage tient à ce que cette méthode, en décrivant la façon dont vivent les ménages, fournit un contenu à la notion plus abstraite de pauvreté monétaire, notamment la pauvreté relative, et permet des comparaisons internationales significatives entre pays de niveau de développement très différents. Même si certains estiment néanmoins que ces comparaisons sont encore plus délicates que les comparaisons de niveau de vie monétaire.

Mais cette méthode soulève la question difficile des privations de référence : quels sont les biens et services dont la privation peut être associée à la pauvreté ? Dans les travaux empiriques le choix est souvent effectué par les experts à partir de leur propre intuition, contrôlée par des considérations de diffusion du bien : être privé d'un bien très répandu paraît plus grave que manquer d'un bien rare. Une autre approche consiste à demander au public quels sont les biens qu'il juge nécessaires. C'est l'approche "par le consensus". Elle requiert une enquête à cet effet. Une telle enquête, régulièrement réalisée depuis une vingtaine d'années en Grande-Bretagne, a été conduite pour la première fois en France en janvier 2006 (enquête "Standards de vie").

*Proposition : Le groupe considère que des enquêtes type standard de vie doivent être menées de manière régulière, une fréquence de l'ordre de 10 ans paraissant raisonnable. Ce type d'enquête doit permettre de s'assurer d'un certain consensus autour des items de privation. Les résultats doivent permettre la mise à jour de leur liste.*

Le dispositif SILC devra intégrer dans son questionnaire les questions correspondant aux nouveaux items, définis à partir de l'enquête Standard de vie. A compter de 2008, l'étude de la pauvreté en conditions de vie sera menée à partir de ce dispositif.

Jusqu'à présent le choix du nombre de privations dont le cumul dans un ménage donné conduisait à le considérer comme pauvre était fixé arbitrairement de tel sorte que l'indicateur de « pauvreté en conditions de vie » donne une proportion d'individus pauvres semblable à celle du taux de pauvreté monétaire au seuil de 50 %. Cette approche empirique devrait être nettement améliorée, notamment par

l'analyse de la distribution de chaque privation et de leur cumul progressif au sein des ménages. Il n'y a en effet aucune raison théorique pour que l'on utilise une telle norme.

*Proposition Le groupe de travail propose que des études plus approfondies soient faites sur ce point dans les enquêtes générales comme pour chaque domaine où cela est possible notamment pour préciser ces distributions au regard de celles du revenu.*

À partir de ces enquêtes générales sont usuellement en France définis deux indicateurs de pauvreté : pauvreté en conditions de vie et pauvreté subjective. D'autres approches sont possibles, par exemple celle distinguant une pauvreté en condition de vie et un indice d'exclusion sociale comportant d'une part des données sur les relations sociales des individus et d'autre part des données sur l'interaction entre l'individu et la société : de ce point de vue être ou ne pas être en emploi (avec une description qui ne serait pas binaire) fait sans doute partie de l'exclusion sociale en même temps qu'il s'agit d'un critère de désagrégation important de la pauvreté monétaire (cf. approche des « travailleurs pauvres »).

La question du degré de cumul ou de disjonction des formes d'inégalités relativement aux individus ou aux ménages est une question récurrente. En particulier, la question du recouvrement des différents types de pauvreté, pauvreté monétaire, pauvreté en conditions de vie et pauvreté subjective a été beaucoup étudiée à partir des données du panel européen. A compter de 2008, ce type d'étude pourra être actualisé chaque année à partir des données du dispositif SILC. La question du recouvrement des différentes dimensions a conduit certains pays (cf. l'Irlande), à définir des indicateurs de pauvreté consistante (ou selon certains auteurs de « pauvreté validée » et à retenir cet indicateur comme critère d'évolution de la pauvreté et pierre de touche des politiques de lutte contre la pauvreté. Cette approche présente sur le plan théorique une réduction de la prise en compte de la multidimensionnalité : d'un côté dans le domaine des indicateurs monétaires on utilise le « ou », en dénombrant les individus privés de tel ou tel fonctionnement, de l'autre on utilise le « et » pour la dimension monétaire. Donner au revenu le rôle d'une dimension parmi d'autres et appliquer la règle de cumul conduirait à d'autres mesures de la pauvreté dont la pertinence théorique est aussi grande. Cela reviendrait par exemple à considérer qu'est pauvre tout individu (ménage) qui serait pauvre en conditions de vie ou pauvre monétairement<sup>16</sup>.

De manière plus générale, les corrélations entre les différentes formes d'inégalités non monétaires et les revenus peuvent donner lieu à des indicateurs spécifiques. C'est le cas par exemple des niveaux de vie et de l'activité (travailleurs pauvres), ou des niveaux de vie et des conditions de logement. Pour l'heure, l'examen de ces corrélations effectué par simple désagrégation d'un indicateur (pauvreté monétaire par exemple) selon le critère emploi est également loin d'épuiser l'analyse de corrélation. Il serait souhaitable que des travaux d'études soient développés pour permettre de définir des indicateurs mesurant mieux ces corrélations (analyses économétriques déterminant l'influence des différentes caractéristiques des individus ou des ménages) comme ceci a été évoqué dans les considérations générales (partie I).

### **3.3 Approches thématiques :**

Trois domaines sont apparus prioritaires au groupe en termes d'inégalité : la question de la formation, initiale mais également continue, la santé, et en particulier l'accès aux soins, et la question du logement. D'autres domaines se sont révélés également importants. On peut citer l'accès aux services financiers, la question des transports collectifs, la localisation ou la participation. Malheureusement le temps imparti aux travaux du groupe a nécessité de se concentrer sur les domaines jugés prioritaires.

Compte-tenu du mandat du groupe, il convient de couvrir chacun de ces domaines au travers d'indicateurs de « pauvreté », mais aussi d'indicateurs de dispersion des situations dans l'ensemble de la population. Les premiers renvoient notamment à la question d'accès aux droits fondamentaux, la seconde est plus générale (et parfois plus difficile à mettre en œuvre).

---

<sup>16</sup> Quoique cet indicateur continuerait à majorer le taux de pauvreté par rapport à une approche où le revenu ne serait qu'une dimension d'un poids égal aux autres items.

### **Domaine du logement**

En matière de logement et d'indicateurs de pauvreté, deux types d'indicateurs semblent possibles. Les uns sont relatifs à la qualité des logements (taille, surpeuplement, équipement, confort) pour lesquels deux sources existent : l'enquête logement (fréquence...) et les enquêtes conditions de vie. Tous ces éléments peuvent être recoupés avec le revenu des ménages (il faut prendre garde à retenir une définition homogène du revenu à celle à retenir au point précédant : inclusion des allocations logements dans le revenu monétaire, traitement de la situation des propriétaires - loyers fictifs). Les indicateurs de taux d'effort brut et net, les ressources des ménages dans le parc social sont à mobiliser dès que l'on dispose du revenu du ménage en plus des indicateurs de logement. On peut également rapprocher ces derniers avec des indicateurs de difficultés financières, comme des retards de paiement, etc.

Par ailleurs, il est utile de développer des indicateurs d'accès au logement. L'estimation (voir supra) du nombre de personnes sans domicile ou vivant dans des logements précaires, le nombre de logements vacants sont des premières approches. En particulier, un indicateur de délai d'attente anormal pour l'accès à un logement social constitue un indicateur complémentaire très riche.

*Proposition : Dans le domaine du logement, il est préconisé la mise en place d'un système centralisé sur les contentieux locatifs, assignations, jugements, interventions des forces de l'ordre. Ces informations existent actuellement mais ne sont disponibles qu'à des échelons locaux. Elles sont essentielles pour disposer d'indicateurs sur l'accès au logement.*

En matière de disparités/inégalités dans le domaine du logement, il est nécessaire de définir des indicateurs de conditions de logement (point à examiner). Par ailleurs le taux d'effort est sans doute un élément important mais qui pose cf. ci-dessus la question d'un taux d'effort pour les accédants à la propriété et pour les propriétaires, faute de ne pouvoir être un indicateur d'inégalité dans l'ensemble de la population des ménages.

### Domaine de la santé

Dans le domaine de la santé, plusieurs indicateurs devraient être définis sur l'état de santé général ou relatif à des pathologies particulières. L'espérance de vie à la naissance selon les critères définissant les positions socio-économiques des parents et l'espérance de vie à divers âges actifs, notamment à l'âge de la retraite, selon les catégories socioprofessionnelles sont également des indicateurs synthétiques de l'état de santé (au sens large puisqu'ils peuvent être affectés par des facteurs tels que les accidents ou le suicide). Des indicateurs sur la santé périnatale sont également nécessaires, en particulier selon l'origine sociale. L'importance d'indicateurs sur les facteurs de risque à l'état de santé a également été soulignée (alcool, drogue, obésité).

Par ailleurs, des indicateurs relatifs au coût et à l'accessibilité des soins sont également à mobiliser. En matière de coût une part est prise en charge par l'assurance maladie, une part l'est par les assurances complémentaires et enfin une part reste directement à charge du malade ou de sa famille. Il faut aussi prendre en considération l'importance qu'a l'accès à la couverture complémentaire dans la prévention.

Il est ainsi nécessaire de pouvoir distinguer la répartition de la prise en charge des coûts des soins et de la prévention entre la part prise par l'assurance maladie de base, la complémentaire, en distinguant selon qu'il s'agit de complémentaire d'entreprise ou de complémentaire souscrites par les individus et le reste à charge. La distinction de la protection complémentaire entre ses deux composantes est importante notamment au regard du statut et de la durée d'emploi.

En matière d'inégalités Des indicateurs sur la santé périnatale

La mortalité par causes de décès, l'auto-évaluation de l'état de santé, le taux de renoncement aux soins pour raisons financières, la part des personnes souffrant d'une maladie chronique, et le reste à charge, en particulier pour ceux relevant de la CMU, sont apparus comme les indicateurs à privilégier.

*Proposition: Dans le domaine de la santé, l'importance de pouvoir disposer d'indicateurs sur les aspects financiers de la prise en charge au niveau des remboursements a été souligné.*

#### Domaine de l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, l'intérêt de disposer des taux d'encadrement est confirmé. Les autres indicateurs importants sont l'accès aux différentes filières (niveau IV, BAC et diplômes supérieurs), les indicateurs de compétence (compétences de base pour la LOLF, évaluations-bilans, PISA et JAPD), les insertions et les niveaux de sortie.

Pour la santé, les indicateurs retenus concernent la mortalité, l'état de santé et l'accès aux soins.

*Proposition : Dans le domaine de l'éducation, il est apparu prioritaire de pouvoir disposer rapidement d'une variable CS de qualité dans les panels de l'Education nationale. Un rapprochement des données des panels de l'Education avec l'enquête famille permettrait de l'améliorer. Un rapprochement avec les déclarations fiscales devrait également être étudié pour permettre de disposer d'informations plus précises sur les questions de revenu dans le cadre de ces panels.*

La prise en compte des aspects de territoire à un niveau fin pour ces domaines, en particulier pour le logement et l'éducation, rend la mise en place d'un système cohérent d'indicateurs difficile car très volumineux. Dans un tel contexte, le groupe préconise plutôt la mise en œuvre d'études régulières, tous les 5-6 ans, de manière à vraiment prendre en compte les questions de quartiers dans la mesure des inégalités pour ces domaines.

### **4. Inégalités face au travail et à l'emploi**

#### 4.1 Remarques préliminaires

Les disparités face à l'emploi sont une des sources principales des disparités de revenu, aux positions sociales et des disparités face aux risques.

Deux dimensions principales doivent sans doute être distinguées pour nourrir le système d'indicateurs. L'une concerne l'instabilité de l'emploi qui génère une insécurité, ressentie ou effective, des individus. Les termes de sécurité ou de sécurisation des parcours professionnels renvoient au-delà de la fin de la relation d'emploi à la nature de la séquence suivante et à sa durée. Elle concerne donc l'analyse des transitions, des trajectoires, etc.

La seconde concerne la qualité de l'emploi : pénibilité et conditions de travail, fréquence des maladies professionnelles, etc.

Mais à ces deux dimensions principales peuvent être adjointes très certainement la question des discriminations à l'embauche (selon l'origine, le sexe, le handicap, etc.) et probablement la question de la mesure de la déqualification (de la distance entre les capacités des personnes et les besoins du poste de travail). Si pour les discriminations à l'embauche il est difficile d'imaginer un dispositif d'observation statistique, il est pour le second thème possible de produire des mesures assez objectives qui pourraient figurer dans le dispositif de description des inégalités.

Une dernière question concerne la dimension des statuts d'emploi à la fois en ce qui concerne les salariés et les non-salariés.

Pour beaucoup le regroupement des emplois avec, d'un côté les emplois à durée indéterminée et de l'autre les contrats à durée déterminée et les contrats de travail temporaire (intérim) et, éventuellement l'ensemble des contrats aidés, fournirait un indicateur de la précarité de l'emploi. En fait, cette partition n'approche

que d'assez loin la question de la précarité des emplois. Au demeurant elle ne traite pas de la question de la précarité de l'emploi des non-salariés.

En matière d'emploi salarié la diversité des contrats est très grande et la partition entre CDI, CDD et intérim est sans doute à affiner. Ainsi le CNE présenté par beaucoup comme plus précaire que le CDD est un CDI ; par ailleurs, la très grande majorité des salariés des services à la personne dont l'employeur est un particulier sont juridiquement en CDI, dans la mesure où lors de leur embauche une durée de contrat n'a pas été définie. Ils sont classés comme tels dans les enquêtes. De même, les CDD sont extrêmement divers et renvoient à des durées effectives d'emploi très variables. La pratique des CDD saisonniers reconductibles conduit dans certaines branches à des situations assez semblables aux contrats d'intermittence (qui sont des CDI) ou à des CDI à temps partiel annualisés.

Pour traiter des statuts juridiques, il faudrait également pouvoir classer les situations de quasi salariat considérées juridiquement comme des emplois non salariés, ou inversement des situations de quasi-indépendant classées comme salarié (portage salarial), etc.

Par ailleurs, les statuts de non-salariés sont de fait très divers entre, par exemple, des officiers ministériels titulaires d'une charge, des professions libérales médicales ou juridiques, des artisans, etc.

Parlant des statuts dans l'emploi, il faut aussi examiner les statuts en situation de non-emploi. Il existe on le sait bien un grand flou en la matière : la possibilité pour un chômeur d'exercer des « activités réduites » conduit-elle à les classer comme chômeurs ou comme salariés (voire comme indépendants), faudrait-il distinguer les demandeurs d'emploi selon qu'ils exercent ou non une activité réduite ?

*Proposition : Le groupe de travail considère que la dimension du statut juridique d'emploi doit être utilisé en tant que critère de désagrégation des indicateurs à publier sur les inégalités face à l'emploi et non comme indicateur proprement dit. Il demande également que des études plus approfondies soient menées pour affiner la distinction entre les différents contrats de travail salarié pour permettre des regroupements plus pertinents que les distinctions actuelles. Ceci le conduit à demander que les sources statistiques (enquêtes et sources administratives soient affinées, notamment pour distinguer les CNE au sein des CDI et les contrats saisonniers comme les contrats d'usage au sein des CDD).*

## **4.2 Instabilité et insécurité de l'emploi.**

### Indicateurs d'instabilité

L'instabilité de l'emploi peut être mesurée à partir de la durée des différents emplois ; celle-ci ne peut, dans l'absolu être mesurée que lorsque la relation d'emploi a cessé. La plupart des indicateurs usuels mesurant, soit au sein des entreprises soit par interrogation des individus (enquête emploi) des anciennetés dans l'emploi sont des mesures biaisées de l'instabilité de l'emploi. Pour les contrats en cours à l'instant de l'interrogation, on minore la durée de ce qu'ils seront en définitive ; surtout pour les contrats qui se sont achevés aucune information n'est disponible. Avec de telles mesures d'ancienneté, on minore, au total l'instabilité de l'emploi que ce soit dans les analyses d'ancienneté moyenne des salariés dans les statistiques d'entreprises ou dans les sources ménages. Une approche sur l'instabilité de l'emploi dans les entreprises souffrent moins de ces biais : elle consiste à mesurer, dans une entreprise la part des heures travaillées effectuées par des salariés étant demeuré moins d'un an dans l'entreprise.

*Proposition : le groupe de travail propose que ce type de mesure de l'instabilité soit renouvelé de manière régulière et désagrégé selon les critères disponibles dans la source DADS.*

Un autre indicateur de l'instabilité de l'emploi est le taux de rotation de la main d'œuvre (décomposable entre taux d'entrée et taux de sortie). *Le groupe de travail propose que ces indicateurs régulièrement publiés et désagrégés selon les secteurs, les tailles d'établissement ( à partir de dix salariés, la nature des contrats et les motifs de sortie) fassent partie du système d'indicateur.*

### Indicateurs d'insécurité

Pour approcher la question des transitions et des trajectoires, une première approche consiste à mobiliser les enquêtes emploi pour mesurer respectivement les proportions d'individus qui, étant en emploi à une date  $t$  sont en non-emploi (ou de manière plus restrictive au chômage<sup>17</sup>) en  $t+1$  et respectivement sont en non-emploi en  $t$  et en emploi en  $t+1$ .

Avec les enquêtes emploi annuelles le pas était d'un an mais on pouvait suivre les trajectoires sur trois voire quatre ans. Dans le dispositif des enquêtes emploi en continu le pas peut-être trimestriel mais l'horizon maximal est de six trimestres. Le choix du pas à retenir n'est pas indifférent : un pas court tend à sous-estimer l'instabilité de l'emploi mais, en revanche, permet de mieux capter l'instabilité des emplois saisonniers.

Le groupe de travail propose que soient retenus des types d'indicateurs de transition au pas annuel de manière principale et de pas trimestriel de manière secondaire.

L'attention devra cependant être attirée sur le fait que les transitions professionnelles conduisent souvent à un changement de domicile et donc à sortir de l'enquête emploi introduisant un biais dans la mesure des transitions. Ce biais peut être évité avec les panels (ECHP puis SILC) mais sur des échantillons de taille plus réduite.

Au titre des indicateurs d'insécurité de l'emploi ou de prise en compte des trajectoires, il serait important de mobiliser plus systématiquement des données sur la récurrence du chômage : le fait pour un demandeur d'emploi ayant retrouvé un emploi en  $T$  de se retrouver au chômage en  $T + x$  ou encore sur une période donnée la répartition entre durée en emploi et durée au chômage, ou enfin, sur une période donnée, le nombre d'épisodes de chômage. Toutes ces données sont accessibles avec le fichier historique des demandeurs d'emploi.

Proposition : le groupe de travail demande que des indicateurs de récurrence du chômage (à préciser et à hiérarchiser) soient inclus dans le système d'indicateurs d'inégalités face à l'emploi.

### **4.3 indicateurs de qualité de l'emploi**

à rédiger

## **5. La dynamique des inégalités**

Les inégalités peuvent être observées à un moment donné par rapport aux situations existantes. Ce type d'indicateur ne permet alors pas de prendre en compte les dynamiques individuelles et les trajectoires. Les panels sont par définition les sources de données les plus adaptées à ce type d'analyse. C'est pour cette raison qu'une demande forte existe pour ce type de données. La difficulté réside alors dans le fait qu'il faut du temps entre la mise en place du dispositif et la possibilité de l'exploiter.

Mais des données d'enquête peuvent également permettre d'étudier des dynamiques d'inégalités, à partir de questions se rapportant au passé. La difficulté dans ce type d'enquêtes est qu'il n'est pas possible de remonter très loin dans le passé en raison des phénomènes d'oubli. Deux enquêtes importantes sur les questions d'emploi et de formations peuvent être mentionnées, les enquêtes Génération du Cereq et les enquêtes Formation et Qualification professionnelle.

---

<sup>17</sup> Les transitions emploi vers chômage seulement mineurent l'insécurité de l'emploi ou de la trajectoire, par exemple pour les personnes licenciées qui se retrouvent au chômage mais sont dispensés de recherche d'emploi du fait de leur âge. Les transitions emploi vers non-emploi majorent l'insécurité, par exemple si le fait de quitter l'emploi tient à un départ en retraite.

Dans le domaine des panels, un examen des panels en cours et des projets actuellement à l'étude a montré la mise en place d'un certain nombre de dispositifs, qui permettront d'étudier les dynamiques des inégalités. La jeunesse d'un certain nombre parmi eux ne permet pas encore leur exploitation.

#### *L'existant*

Les dispositifs les plus attendus portent sur les panels en population générale, le panel européen ayant été abandonné en 2001. Il est remplacé par le dispositif SILC depuis 2004. Un tel panel permettra un suivi transversal des différentes formes d'inégalité. Il s'agit d'un panel court, avec au plus neuf interrogations annuelles successives. Il permettra d'étudier les inégalités et leur évolution dans le temps. Il sera possible d'étudier les évolutions de trajectoires individuelles, comme l'évolution des ressources monétaires, à composition du ménage inchangé, et les inégalités associées. Il permettra le calcul d'indicateurs de persistance dans la pauvreté, monétaire ou en conditions de vie, mais également sur leur intersection. Il peut également permettre de fournir des indicateurs de mobilité, que celle-ci soit salariale, géographique, ou d'emploi. Il permettra de définir des probabilités d'entrées-sorties de pauvreté.

En tant que composante principale des inégalités monétaires, l'existence d'un panel sur les salaires est essentielle. Il s'agit du panel des DADS. Il permet de reconstituer les parcours salariaux des individus sur le champ des salariés du privé, du semi-public et des fonctions publiques hospitalières et collectivités territoriales. Ce panel, plus important en taille que le précédent, doit permettre le calcul d'indicateurs plus précis et à un niveau géographique plus fin sur les mobilités salariales. Il peut permettre de calculer également des probabilités d'entrée-sorties dans le salariat, ou des durées d'emploi privé/public.

L'emploi est au cœur de la question des inégalités salariales. Le fichier historique de l'Anpe permet de reconstituer les parcours dans le chômage des demandeurs d'emploi. On ne dispose pas d'information entre deux périodes de chômage d'un individu. On devrait pouvoir disposer dans ce fichier des indemnités journalières versées. Des indicateurs de persistance et de récurrence dans le chômage, des probabilités d'entrées-sorties, et des indicateurs de salaire selon la récurrence du chômage passé pourront ainsi être calculées. Ils permettront l'étude des inégalités de trajectoire ou de mobilité salariale, sectorielle.

Un autre aspect fondamental des inégalités, cette fois non monétaires, concerne l'éducation. Dans ce domaine, six panels sont actuellement suivis par l'éducation nationale : deux ont été lancés auprès de collégiens, en 78 et 97, quatre autres auprès de lycéens, en 73, 80, 89 et 95. Ils permettent de suivre les élèves au cours de leur formation, la réussite aux examens et de connaître l'environnement familial des jeunes suivis, dont la catégorie sociale des parents. Ils permettent d'étudier les inégalités de réussite aux examens en fonction des origines sociales, des filières et des établissements suivis, ou de calculer des indicateurs de durée d'étude par niveau en fonction de l'origine sociale.

D'autres dispositifs en panel ont été mis en place récemment. D'abord sur la question des retraites, la Drees assure le suivi de l'Echantillon Inter-régime de Retraites. Ce panel permet de reconstituer le montant des retraites des individus à partir des différentes caisses existantes, et d'étudier leur évolution pour un même individu. La Drees a également mis en place l'Echantillon Inter-régime de Cotisants. Celui-ci permet de disposer d'une photographie des droits à la retraite acquis en France dans l'ensemble des régimes par un échantillon d'actifs de différentes générations. Ce panel est suivi tous les trois ans, ce qui permet d'analyser les droits acquis sur la période, et les inégalités associées, en particulier selon la catégorie sociale et par génération. Enfin la Drees suit l'échantillon inter-régime d'allocataires de minima sociaux qui permet de suivre les trajectoires des bénéficiaires de minima, à la fois en termes de prestations sociales, mais également vis à vis de la demande d'emploi (Assedic), de la situation socio-économique ou familiale. La persistance dans un minima social, ainsi que les probabilités d'entrées-sorties peuvent ainsi être calculés.

#### *Les projets en cours*

Les deux projets les plus attendus pour la mesure des inégalités salariales, et d'emploi, sont ceux qui portent sur le panel DADS. D'abord, son extension à la Fonction publique d'état est prévu en 2007 pour disposer de l'ensemble du champ salariés. Ultérieurement, il pourrait être élargi aux indépendants.

Par ailleurs, son rapprochement avec le fichier historique de l'Anpe, portant sur les 10 dernières années, est à l'étude. Il pourrait aboutir en 2007, et permettre de reconstituer les trajectoires en termes d'emploi salarié et de chômage. Ce qui permettrait de disposer d'indicateurs de transition salariat/chômage. Il faut également rappeler qu'à partir de 2007, le fichier historique de l'Anpe est dorénavant rapproché du fichier des Assedic, ce qui permet de disposer des indemnités journalières de chômage versées.

Dans le domaine de la santé, l'échantillon démographique permanent devrait être rapproché du fichier des causes de décès de l'Inserm. Cela permettra l'étude des inégalités selon les causes de décès et en fonction de l'origine sociale

A plus long terme, d'autres projets sont envisagés. Un certain nombre d'entre eux visent à rapprocher l'échantillon démographique permanent avec des sources administratives. On peut citer les DADS élargis à la fonction publique d'état, le fichier historique des demandeurs d'emploi, les déclarations de revenus, ou les panels d'élèves. Un projet de cohorte d'enfants (ELFE) devrait également voir le jour en 2009. Il permettra de connaître les parcours d'un échantillon d'enfants jusqu'à l'âge adulte.

#### *Les inégalités intergénérationnelles à partir d'enquêtes*

Sans constituer des panels, certaines enquêtes permettent d'étudier les inégalités intergénérationnelles. On peut citer en particulier l'enquête FQP, enquête très riche en matière de trajectoire et de changement social. La réalisation à intervalles de temps réguliers de ce type d'enquête constitue une source très riche pour l'analyse des trajectoires d'emploi, et pour la mesure de la transmission intergénérationnelle des inégalités à partir de l'origine sociale des parents. On peut ainsi mesurer les passages de classe sociale d'une génération à l'autre. Le module secondaire associé au dispositif Silc en 2005 permettra également une analyse de la mobilité sociale.

*Proposition : Le groupe encourage le développement de données de panels. Les sources administratives doivent être privilégiées, compte tenu de leur richesse, pour un coût relativement limité.*

## **6. La construction du système d'information**

Si l'organisation administrative du système de production et de diffusion statistique n'est pas directement dans la compétence du CNIS, il apparaît cependant nécessaire au groupe de travail de proposer des orientations permettant de rendre opérationnelles les propositions qu'il formule quant à la nature des besoins d'information sur les inégalités sociales.

En premier lieu, il faut prendre en compte la multi-dimensionnalité des phénomènes à analyser et la confronter à la pluralité des services producteurs d'information pluralité qui est d'ailleurs telle qu'aucun service, pratiquement, ne couvre à lui seul l'intégralité d'un des domaines étudiés.

En second lieu, l'analyse développée précédemment montre qu'une fonction importante du système d'informations sur les inégalités doit-être d'assurer la plus grande cohérence possible des concepts, définitions, champs, etc. afin de ne pas rendre inutilement ardue la compréhension de résultats déjà difficiles à interpréter en eux-mêmes.

En troisième lieu, les travaux du groupe ont montré que les besoins ne pouvaient être satisfaits que dans l'association très étroite de guides méthodologiques et de publications de données.

Ces trois raisons plaident pour la création d'un système d'information intégré en un double sens : intégration de la responsabilité du développement du système et de l'alimentation régulière de son contenu dans une unité de production statistique centrale ; intégration des dispositifs d'information dans un ensemble cohérent de produits de diffusion/mise à disposition.

Certes des progrès certains pourraient être réalisés dès à présent si chaque service statistique s'efforçait de produire dans son propre champ de compétence davantage d'indicateurs d'inégalités à partir des sources qu'il produit, mais la dispersion des responsabilités d'un côté, la dispersion des supports de l'autre ferait courir de graves risques d'incomplétude et d'incohérence.

Proposition : le groupe de travail estime nécessaire que le système d'informations sur les inégalités soit développé par une unité de production statistique centrale afin d'en assurer au mieux la cohérence.

### Les produits

Une publication annuelle sur support papier, présentant annuellement les indicateurs retenus y compris les principales désagréments pertinentes mis en séries chronologiques. Les commentaires associés étant à finalité essentiellement de guide méthodologique simplifié.

Le groupe de travail ayant été conduit à retenir une cinquantaine d'indicateurs pour couvrir a minima le champ des inégalités sociales, ces indicateurs étant eux-même désagréments, le volume d'une telle publication atteindra au moins 150 pages.

L'information diffusée doit aussi être manipulable afin que les différents utilisateurs puissent la réutiliser aisément. La publication papier doit donc être accompagnée d'une version électronique consultable sur le réseau Internet en utilisant au maximum les possibilités de l'hypertexte à l'exemple de, par exemple « [Social Trends](#) »:

Chaque tableau, graphique, carte apparaissant dans la publication étant associé à un tableau de type excel fournissant les indicateurs chiffrés et comportant également des fonctionnalités cartographiques.

Chaque développement méthodologique, mise en garde, etc. renvoyant également à des documents plus complets.

Un tel dispositif de publication pourrait avoir quatre autres fonctionnalités :

La première répondrait au mieux à la question des dates variables dans l'année de production de chaque indicateur repris dans la publication annuelle : le renvoi en hypertexte comporterait deux volets : le premier comportant les résultats figurant dans la publication et le second les données actualisées.

La seconde serait de fournir une information plus complète que ne peut le faire une édition d'ouvrage par exemple :

Si pour des raisons de volume on a dû sélectionner quelques dates, fournir la série chronologique complète

Développer les résultats selon des désagréments plus fines ou complémentaires.

La troisième serait de fournir l'accès en ligne aux études traitants des différents aspects des inégalités.

La quatrième serait de fournir une entrée raisonnée dans le système d'information complet (indicateurs complémentaires, variantes, etc.).

Il n'est pas du ressort du groupe de travail de définir au-delà la structuration de la base de données. Il tient cependant à souligner son désir d'un système dédié spécifique.

### Les données localisables

Si le système d'information doit comporter les indicateurs calculables aux différents niveaux géographiques (région et lorsque c'est possible département) l'analyse des besoins de localisation plus fine, notamment en utilisant des sources administratives montre que les indicateurs ne peuvent être préformatés et devront le plus souvent faire l'objet de travaux à la demande. L'unité centrale de gestion devra en conséquence être un des points d'entrée de ces demandes et devra pouvoir réaliser ou faire réaliser ces travaux.

### **L'accès aux données individuelles.**

L'accès aux données individuelles d'enquêtes ou issues de fichiers administratifs est nécessaire à divers groupes d'utilisateurs : services statistiques ou d'études et centres de recherche. Le groupe de travail souhaite que cet accès soit développé.

*Proposition Le groupe de travail demande la mise en place d'une publication centrale annuelle sur les inégalités, telle que définit ci-dessus. Il souhaite qu'une première version soit établie dès 2007 en s'appuyant sur l'ensemble des éléments pouvant être mobilisés à cette date. Cette première publication serait améliorée en fonction d'un examen par les formations compétentes du CNIS.*